

137

TITRE VIII.

---

DÉVELOPPEMENTS

**Du Budget des Dépenses**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

**POUR L'EXERCICE 1844.**

---

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	»	— des employés . . . . .
3	»	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . . . .
4	»	Matériel du Ministère . . . . .
5	»	Dépôt de la Guerre . . . . .
6	»	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>		
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.		
SECTION PREMIÈRE.		
<i>Solde de l'État-major.</i>		
1	»	État-major général . . . . .
2	»	— des places . . . . .
3	»	Service de l'intendance militaire . . . . .
4	»	— de santé . . . . .
5	»	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale . . . . .
		TOTAL DE LA SECTION 1 <sup>re</sup> . . . . . fr.
SECTION DEUXIÈME.		
<i>Solde et habillement des diverses armes.</i>		
1	»	Infanterie . . . . .
2	»	Cavalerie . . . . .
3	»	Artillerie . . . . .
4	»	Génie . . . . .
5	»	Gendarmerie . . . . .
		TOTAL DE LA SECTION 2 <sup>e</sup> . . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDIN.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»		
160,000 »	»	160,000 »	175,000 »	»	»		
13,000 »	»	13,000 »	40,000 »	»	»		
40,000 »	»	40,000 »	19,000 »	»	»		
19,000 »	»	19,000 »	6,000 »	4,000 »	»		
10,000 »	»	10,000 »					
265,000 »	»	265,000 »	259,000 »	4,000 »	»		
575,000 »	»	575,000 »	557,800 »	17,200 »	»		
226,756 50	»	226,756 50	225,246 »	5,510 50	»		
115,828 »	»	115,828 »	109,151 50	4,676 50	»		
507,279 70	»	507,279 70	280,855 25	26,424 45	»		
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»		
1,247,864 20	»	1,247,864 20	1,196,052 75	51,811 45	»		
9,570,487 65	288,512 37	9,659,000 »	10,354,000 »	»	675,000 »		
2,971,116 95	65,883 05	3,037,000 »	3,254,000 »	»	197,000 »		
2,595,578 71	29,421 29	2,625,000 »	2,674,000 »	»	49,000 »		
684,510 72	3,689 28	688,000 »	657,000 »	31,000 »	»		
»	1,588,000 »	1,588,000 »	1,567,000 »	21,000 »	»		
13,621,494 01	1,975,505 99	17,597,000 »	18,466,000 »	52,000 »	921,000 »		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
SECTION TROISIÈME.		
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		
1	»	Masse de pain. . . . .
2	»	— de fourrages . . . . .
3	»	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . .
4	»	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .
5	»	— de casernement des chevaux . . . . .
6	»	— — des hommes . . . . .
7	»	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .
8	»	Transports généraux et autres . . . . .
9	»	Primes de rengagement . . . . .
10	»	Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .
11	»	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture en route . . . . .
12	»	Remonte . . . . .
15	»	Frais de bureaux et d'administration des corps. . . . .
TOTAL DE LA SECTION 5. . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
SECTION 1 <sup>re</sup> . — Solde de l'état-major. . . . .		
» 2 <sup>me</sup> . — Solde et habillement des diverses armes . . . . .		
» 3 <sup>me</sup> . — Masses des corps, frais divers et indemnités . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>ÉCOLE MILITAIRE.</b>		
1	»	Traitements et indemnités . . . . .
2	»	Enseignement . . . . .
3	»	Solde des élèves . . . . .
4	»	Dépenses d'administration . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	Observations.
CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDIN.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,505,200 64	»	1,505,200 64	1,650,565 68	»	127,565 04		
2,698,995 »	5,005 »	2,704,000 »	2,870,000 »	»	166,000 »		
74,000 »	»	74,000 »	87,000 »	»	13,000 »		
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
80,000 »	»	80,000 »	85,146 »	»	5,146 »		
620,495 95	»	620,495 95	658,946 20	»	58,450 25		
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»		
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»		
4,000 »	»	4,000 »	4,000 »	»	»		
75,000 »	»	75,000 »	75,000 »	»	»		
567,000 »	»	567,000 »	572,000 »	»	5,000 »		
524,100 »	»	524,100 »	505,000 »	21,100 »	»		
550,000 »	»	550,000 »	550,000 »	»	20,000 »		
6,506,791 59	5,005 »	6,511,796 59	6,665,655 88	21,100 »	574,959 29		
1,247,864 20	»	1,247,864 20	1,196,052 75	51,811 45	»		
15,621,494 01	1,975,505 99	17,597,000 »	18,466,000 »	52,000 »	921,000 »		
6,506,791 59	5,005 »	6,511,796 59	6,665,655 88	21,100 »	574,959 29		
23,176,149 80	1,980,510 99	25,156,660 79	26,527,708 65	124,911 45	1,295,959 29		
52,825 99	»	52,825 99	55,824 99	»	999 »		
66,752 61	»	66,752 61	65,299 27	5,453 54	»		
26,120 12	»	26,120 12	50,255 »	»	4,154 88		
24,521 28	»	24,521 28	22,620 74	1,700 54	»		
150,000 »	»	150,000 »	150,000 »	5,155 88	5,155 88		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE IV.</b>		
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET HÔPITAUX.		
1	»	Pharmacie centrale . . . . .
2	»	Solde, supplément de solde et pain des malades . . . . .
5	»	Loyer des bâtiments, réparations . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
<b>CHAPITRE V.</b>		
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.		
1	»	Matériel de l'artillerie . . . . .
2	»	— du génie. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
TRAITEMENTS DIVERS.		
1	»	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc. . . . .
2	»	— des aumôniers . . . . .
5	»	— d'employés temporaires . . . . .
4	»	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	»	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDIN.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
94,000 »	»	94,000 »	94,000 »	»	»		
585,400 »	»	585,400 »	402,500 »	»	18,900 »		
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»		
500,400 »	»	500,400 »	519,500 »	»	18,900 »		
486,992 »	53,008 »	520,000 »	600,000 »	»	80,000 »		
687,550 »	452,000 »	1,159,550 »	1,204,500 »	»	64,950 »		
1,174,542 »	485,008 »	1,659,550 »	1,804,500 »	»	144,950 »		
294,014 77	»	294,014 77	287,801 »	6,213 77	»		
52,500 »	»	52,500 »	52,500 »	»	»		
5,850 »	»	5,850 »	5,850 »	»	»		
25,455 25	»	25,455 25	24,559 »	»	1,105 77		
355,800 »	»	355,800 »	550,690 »	6,213 77	1,105 77		
44,589 21	»	44,589 21	45,801 57	787 84	»		
44,589 21	»	44,589 21	45,801 57	787 84	»		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres.	Pages.	
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>		
I.	138	Administration centrale. . . . .
II.	<i>Ib.</i>	Soldes et masses. — Frais divers des corps . . . . .
III.	140	École militaire. . . . .
IV.	142	Matériel du service de santé et hôpitaux. . . . .
V.	<i>Ib.</i>	Matériel de l'artillerie et du génie. . . . .
VI.	<i>Ib.</i>	Traitements divers . . . . .
VII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTALS. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1844.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1844.
CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
265,000 »	»	265,000 »	259,000 »	4,000 »	»	
23,176,149 80	1,980,510 99	25,156,660 79	26,527,708 65	124,911 45	1,295,950 29	
150,000 »	»	150,000 »	150,000 »	5,155 88	5,155 88	
500,400 »	»	500,400 »	519,500 »	»	18,000 »	
1,174,542 »	485,008 »	1,659,550 »	1,804,500 »	»	144,950 »	
555,800 »	»	555,800 »	550,690 »	6,213 77	1,103 77	
44,589 21	»	44,589 21	45,801 37	787 84	»	
23,064,481 01	2,465,518 99	28,150,000 »	29,455,000 »	141,046 94	1,466,046 94	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . . fr.				1,525,000 »		

146

147

# PIÈCES

SERVANT

**DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

**Pour l'exercice 1844.**



148

CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		Observations.
	DEMANDÉ POUR 1844.	DEMANDÉ POUR 1843.	En plus.	En moins.	
<b>Article Premier.</b>					
Traitements du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »	»	»	
<b>Art. 2.</b>					
Traitements des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires . . . . .	160,000 »	175,000 »	»	»	
<b>Art. 3.</b>					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre . . . . .	15,000 »				
<b>Art. 4.</b>					
Fournitures de bureaux, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses . . . . .	40,000 »	40,000 »	»	»	
<b>Art. 5.</b>					
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
<b>Art. 6.</b>					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,000 »	6,000 »	4,000 »	»	
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	265,000 »	259,000 »			
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . . fr.			4,000 »	»	

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 1<sup>er</sup>. — *État-major général.*

GRADES.	EFFECTIF.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>Cadre des officiers généraux en activité.</b>						
Lieutenants-généraux . . . . .	9	56	15176	16,900	152,100 »	
Généraux-majors . . . . .	18	54	19764	11,600	208,800 »	
<b>En disponibilité, au cadre de réserve, et commandants de province.</b>						
	27	90	32940			
Lieutenants-généraux . . . . .	2	4	1464	10,000	20,000 »	
Généraux-majors et colonels commandants de province. . . . .	5	10	3660	8,400	42,000 »	
	5	6	2196	7,000	21,000 »	
<b>Corps d'état-major.</b>						
(Un général-major est compris dans le cadre des officiers-généraux).						
Colonels . . . . .	5	6	2196	8,400	25,200 »	
Lieutenants-colonels . . . . .	5	6	2196	6,500	18,900 »	
Majors . . . . .	5	10	3660	5,500	27,500 »	
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	5294	4,650	41,850 »	
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9	9	5294	3,800	34,200 »	
Lieutenants . . . . .	9	9	5294	2,950	26,550 »	
Sous-lieutenants. . . . .	9	9	5294	2,500	22,500 »	
<b>Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance des commandants des divisions et brigades.</b>						
	47	58	21228			
Capitaines . . . . .	5	5	1850	850	4,250 »	
Lieutenants . . . . .	4	4	1464	1,060	4,240 »	
Un capitaine . . . . .	»	»	»	450	450 »	
<b>Des commandants de province.</b>						
Lieutenants et sous-lieutenants . . . . .	9	9	5294	640	5,760 »	
	18	18	6588			
	102	186	68076			
					655,500 »	
A DÉDUIRE : Pour généraux en mission, ainsi que pour vacances et congés . . . . .					77,410 56	
					577,889 44	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments. . . . . fr.					2,889 44	
<b>RESTE.</b> . . . . .					575,000 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .					557,800 »	
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . . fr.					17,200 »	

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

GRADES.	EFFECTIF.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individucl.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>État-major des provinces.</b>						
<i>es généraux-majors et les colonels commandants de province, ainsi que leurs aides-de-camp figurent à l'État-major général.</i>						
<b>État-major des places.</b>						
Commandants de place de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	5294	6,500	56,700	»
Id. id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	15	»	»	4,200	63,000	»
Id. id. 3 <sup>e</sup> id. . . . .	6	»	»	3,500	19,800	»
Ajudants de place de 1 <sup>re</sup> id. . . . .	12	2	752	2,500	30,000	»
Id. id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	12	2	752	2,100	25,200	»
Id. id. 3 <sup>e</sup> id. . . . .	10	»	»	1,800	18,000	»
	64				212,700	»
				A DÉDUIRE $\frac{1}{3}\%$ pour médicam <sup>t</sup> .	1,065 50	
				RESTE . . . . .	211,636 50	
<b>Portiers-consignes.</b>						
Portiers-consignes de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1	»	»	600	600	»
	17	»	»	260	4,420	»
Id. id. 2 <sup>e</sup> id. . . . .	46	»	»	200	9,200	»
Id. id. 3 <sup>e</sup> id. . . . .	6	»	»	150	900	»
	70	15	4758		15,120	»
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>					226,756 50	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .					223,246	»
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . .					3,510 50	

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 3. — *Service de l'Intendance et de l'administration militaire.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
	Hommes.	Chevaux.				
<b>Service de l'intendance.</b>						
Intendant militaire en chef . . . . .	1	2	732	11,600	11,600	»
Id. Id. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	366	8,400	8,400	»
Id. Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	4	1464	6,300	25,200	»
Sous-intendants militaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	8	2928	5,500	44,000	»
Id. Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	»	»	3,800	15,200	»
Id. Id. Adjoints . . . . .	4	»	»	2,500	10,000	»
	22	15				
<b>Service de l'administration militaire.</b> ( <i>Pour mémoire.</i> )						
Capitaines quartiers-mâtres . . . . .	20	»	»	»	»	»
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	45	»	»	»	»	»
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants administrateurs d'habillement. . . . .	28	»	»	»	»	»
	102	»	»	»	»	»
	124	15	5490	»	114,400	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . fr.					572	»
RESTE. . . . . fr.					115,828	»
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .					109,151	50
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . . fr.					4,676	50

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>Service des hôpitaux.</b>						
Inspecteur général . . . . .	1	2	752	8,400	8,400	»
Médecins principaux . . . . .	4	»	»	5,500	22,000	»
Id. de garnison . . . . .	7	»	»	4,050	52,550	»
Id. de bataillon . . . . .	1	»	»	2,500	2,500	»
Id. adjoints . . . . .	20	»	»	2,100	42,000	»
Pharmacien principal . . . . .	1	»	»	4,650	4,650	»
Id. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	»	»	5,800	15,200	»
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	8	»	»	2,500	20,000	»
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	18	»	»	1,600	28,800	»
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	1	566	5,800	5,800	»
	65	5				
<b>Service des corps.</b>						
<i>(Pour mémoire.)</i>						
Médecins de régiment . . . . .	23	11	»	»	»	»
Id. de bataillon . . . . .	60	11	»	»	»	»
Id. adjoints . . . . .	6	5	»	»	»	»
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11	11	»	»	»	»
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9	9	»	»	»	»
Id. de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	7	7	»	»	»	»
	121	54				
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	186	57				
<b>Personnel administratif des hôpitaux.</b>						
Directeurs de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	5	»	»	2,500	12,500	»
Id. de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	6	»	»	1,800	10,800	»
Directeurs adjoints de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	1,400	7,000	»
Id. de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5	»	»	1,200	6,000	»
	21	»	1098		216,200	»
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . fr.					1,081	»
<b>A REPORTER.</b> . . . . fr.					215,119	»

A l'école militaire, d'après l'art. 7 de la loi du 18 mars 1838.

## Service de santé et administration des hôpitaux (suite).

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT. individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
REPORT. . . . . fr.	21	»	1098	»	215,119 »	
<b>Personnel administratif des hôpitaux</b> (suite).						
Commis aux écritures { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	900 »	4,500 »	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	»	»	800 »	4,000 »	
Magasiniers . . . . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	461 16	2,505 80	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	»	»	584 50	1,021 50	
Dépensiers. . . . .	5	»	»	461 16	2,505 80	
Tisaniers . . . . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	461 16	2,505 80	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	»	»	584 50	1,021 50	
Cuisiniers . . . . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	461 16	2,505 80	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	7	»	»	584 50	2,690 10	
Portiers. . . . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	»	461 16	2,505 80	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	7	»	»	584 50	2,690 10	
Infirmiers majors . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10	»	»	461 16	4,611 60	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	7	»	»	584 50	2,690 10	
Aides-tisaniers . . . . .	5	»	»	507 44	1,537 20	
Id. cuisiniers . . . . .	5	»	»	507 44	1,537 20	
Infirmiers permanents { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	55	»	»	507 44	16,909 20	
{ de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	40	»	»	250 58	9,225 20	
Sœurs hospitalières . . . . .	35	»	»	800 »	26,400 »	
	214	»				
<b>TOTAL du personnel administratif. . . . . fr.</b>	<b>255</b>	<b>»</b>	<b>1098</b>			
					307,279 70	
					280,855 25	
					26,424 45	

Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .

Différence en plus au Budget de 1844 . . . . . fr.

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale . . . . .	25,000	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .	25,000	
DIFFÉRENCE. . . . .	0	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1<sup>er</sup>. — *Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>Officiers.</b>								
Colonel . . . . .	1	2	»	732	7,400	»	7,400	»
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	»	732	5,900	»	5,900	»
Majors . . . . .	5	9	»	5294	5,050	»	25,250	»
Capitaine adjudant-major . . . . .	1	1	»	566	5,700	»	5,700	»
Id. quartier-maître . . . . .	1	»	»	»	3,700	»	3,700	»
Adjudants-majors. } Lieutenants . . . . .	3	»	»	»	2,500	»	6,900	»
} Sous-lieutenants . . . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Officiers-payeurs . } Lieutenants . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
} Sous-lieutenants . . . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	3,500	»	3,500	»
Officier d'armement . . . . .	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drap. . . . .	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Médecin de régiment . . . . .	1	»	»	»	5,800	»	5,800	»
— de bataillon . . . . .	4	»	»	»	2,500	»	10,000	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	»	»	»	3,500	»	42,900	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	»	»	»	2,900	»	37,700	»
Lieutenants . . . . .	26	»	»	»	1,900	»	49,400	»
Sous-lieutenants . . . . .	26	»	»	»	1,600	»	41,600	»
	101	14	»	5124			251,650	»
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,258	25
					RESTE. . . .		250,391	75
<b>Troupe.</b>								
Adjudants sous-officiers . . . . .	5	»	1850	»	»	2 71	4,959	30
Tambour-major . . . . .	1	»	566	»	»	1 97	721	02
Sergent-cornet . . . . .	1	»	566	»	»	1 72	629	52
Maître-armurier . . . . .	1	»	566	»	»	1 99	728	54
Id. tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	732	»	»	» 91	666	12
Musiciens d'état-major . . . . .	14	»	5124	»	»	»	8,144	»
Caporaux tambours et cornets . . . . .	4	»	1464	»	»	1 12	1,659	68
Sergents-majors . . . . .	26	»	9516	»	»	2 04	19,412	64
Sergents . . . . .	103	»	58430	»	»	1 72	66,099	60
Sergents-fourriers . . . . .	27	»	9882	»	»	1 72	16,997	04
Caporaux . . . . .	160	»	58560	»	»	» 96	56,217	60
Tambours et cornets . . . . .	52	»	19052	»	»	» 85	16,177	20
Élèves-tambours et cornets . . . . .	10	»	5660	»	»	» 68	2,488	80
Grenadiers . . . . .	648	»	237168	»	»	» 71	168,589	28
Voltigeurs . . . . .	648	»	237168	»	»	» 71	168,589	28
	1704	»	625664	»				
Haute-paye pour chevrons . . . . .							4,190	70
Pour 1 <sup>re</sup> mise de 528 hommes à 56 francs . . . . .							19,008	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .							400	»
							555,258	12
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite. . . . . fr.							805,649	87

*Douze régiments d'infanterie de ligne.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonels . . . . .	12	24	»	8784	7,400	»	88,800	»
Lieutenants-colonels . . . . .	12	24	»	8784	5,900	»	70,800	»
Majors . . . . .	48	84	»	50744	5,050	»	242,400	»
Capit. adjud.-maj. { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	6	»	2196	5,700	»	22,200	»
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	6	6	»	2196	5,300	»	19,800	»
Id. quart.-maît. { de 1 <sup>re</sup> — . . . . .	6	»	»	»	5,700	»	22,200	»
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	6	»	»	»	5,300	»	19,800	»
Adjudants-majors. { Lieutenants . . . . .	27	»	»	»	2,500	»	62,100	»
{ Sous-lieuten <sup>ts</sup> . . . . .	9	»	»	»	2,000	»	18,000	»
Officiers payeurs. { Lieutenants . . . . .	12	»	»	»	2,300	»	27,600	»
{ Sous-lieuten <sup>ts</sup> . . . . .	12	»	»	»	2,000	»	24,000	»
Capitaines administrat <sup>rs</sup> . d'habillem <sup>t</sup> .	12	»	»	»	3,300	»	39,600	»
Officiers d'armement . . . . .	12	»	»	»	1,900	»	22,800	»
Lieuten. et sous-lieuten. porte-drap.	12	»	»	»	1,900	»	22,800	»
Médecins de régiment. . . . .	12	»	»	»	5,800	»	45,600	»
Id. de bataillon . . . . .	56	»	»	»	2,500	»	90,000	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	120	»	»	»	5,500	»	396,000	»
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	120	»	»	»	2,900	»	348,000	»
Lieutenants. . . . .	240	»	»	»	1,900	»	456,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	240	»	»	»	1,600	»	384,000	»
	960	144	»	52704			2,422,500	»
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % pour médicaments.		12,112 50	
					RESTE . . .		2,410,587 50	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants-sous-officiers . . . . .	48	»	17,568	»	»	2 71	47,609 28	
Tambours-majors . . . . .	12	»	4,392	»	»	1 97	8,652 24	
Maîtres armuriers . . . . .	12	»	4,592	»	»	1 99	8,740 08	
Id. tailleurs et cordonniers . . . . .	24	»	8,784	»	»	» 91	7,995 44	
Musiciens d'état-major . . . . .	168	»	61,488	»	»	»	97,728	»
Caporaux-tambours et cornets . . . . .	48	»	17,568	»	»	1 12	19,676 16	
Sergents-majors . . . . .	240	»	87,840	»	»	1 99	174,801 60	
Sergents. . . . .	972	»	555,752	»	»	1 67	594,105 84	
Sergents-fourriers . . . . .	252	»	92,252	»	»	1 67	154,027 44	
Caporaux . . . . .	1488	»	544,608	»	»	» 91	495,595 28	
Tambours et cornets . . . . .	480	»	175,680	»	»	» 80	140,544	»
Élèves tambours et cornets . . . . .	96	»	55,156	»	»	» 68	25,892 48	
Grenadiers . . . . .	1584	»	579,744	»	»	» 71	411,618 24	
Voltigeurs . . . . .	1584	»	579,744	»	»	» 71	411,618 24	
Fusiliers . . . . .	6536	»	2,518,976	»	»	» 68	1,576,905 68	
	15344	»	4,885,904	»				
Haute-paye pour chevrons . . . . .							50,325 10	
Pour première mise à 4,752 hommes à 36 francs . . . . .							171,072	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .							4,800	»
							4,579,699 10	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les douze régiments d'infanterie. . . . . fr.</b>							<b>6,790,086 60</b>	

## Trois régiments de chasseurs à pied.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonels . . . . .	5	6	»	2,196	7,400	»	22,200	»
Lieutenants-colonels . . . . .	5	6	»	2,196	5,900	»	17,700	»
Majors . . . . .	12	21	»	7,686	5,050	»	60,600	»
Capitaines adjud.-majors	1	1	»	566	5,700	»	5,700	»
Id. quart'-maîtres.	2	2	»	752	5,500	»	6,600	»
Id. quart'-maîtres.	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Id. quart'-maîtres.	2	»	»	»	5,500	»	6,600	»
Adjudants-majors . . . . .	6	»	»	»	2,500	»	15,800	»
Id. . . . .	5	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Officiers payeurs . . . . .	5	»	»	»	2,500	»	6,900	»
Id. . . . .	5	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement.	5	»	»	»	5,500	»	9,900	»
Officiers d'armement . . . . .	5	»	»	»	1,900	»	5,700	»
Médecins de régiment . . . . .	5	»	»	»	5,800	»	11,400	»
Id. de bataillon . . . . .	9	»	»	»	2,500	»	22,500	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	50	»	»	»	5,500	»	99,000	»
Id. de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	50	»	»	»	2,900	»	87,000	»
Lieutenants . . . . .	60	»	»	»	1,900	»	114,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	60	»	»	»	1,600	»	96,000	»
	257	36	»	13,176			599,500	»
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		2,996	50
					RESTE . . .		596,505	50
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants-sous-officiers . . . . .	12	»	»	4,592	»	2 71	11,902	52
Sergents-cornets . . . . .	5	»	»	1,098	»	1 97	2,165	06
Maîtres armuriers . . . . .	3	»	»	1,098	»	1 99	2,185	02
Id. tailleurs et cordonniers . . . . .	6	»	»	2,196	»	» 91	1,998	36
Musiciens d'état-major . . . . .	42	»	»	15,572	»	»	24,452	»
Caporaux-cornets . . . . .	9	»	»	5,294	»	1 12	5,689	28
Sergents-majors . . . . .	60	»	»	21,960	»	1 99	45,700	40
Sergents . . . . .	245	»	»	88,958	»	1 67	148,526	46
Sergents-fourriers . . . . .	65	»	»	23,058	»	1 67	58,506	86
Caporaux . . . . .	572	»	»	156,152	»	» 91	125,898	52
Cornets . . . . .	120	»	»	45,920	»	» 80	55,156	»
Élèves cornets . . . . .	24	»	»	8,784	»	» 68	5,975	12
Carabiniers . . . . .	425	»	»	154,818	»	» 71	109,920	78
Voltigeurs . . . . .	425	»	»	154,818	»	» 71	109,920	78
Chasseurs . . . . .	1692	»	»	619,272	»	» 68	421,104	96
	5405	»	»	1,279,170	»			
Haute-paye pour chevrons . . . . .							8,985	50
Pour première mise de 1,188 hommes à 56 francs . . . . .							42,768	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .							1,200	»
							1,156,011	02
<b>TOTAL GÉNÉRAL des trois régiments de chasseurs à pied . . . . .</b>							<b>fr. 1,752,514</b>	<b>52</b>

*Cadre de réserve.*

GRADES.	EFFECTIF.	MONTANT DES $\frac{2}{5}$ DU TRAITEMENT ANNUEL.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	16	2,200 "	55,200 "	
Id. de 2 <sup>e</sup> . . . . .	16	1,055 55	50,955 28	
Lieutenants . . . . .	52	1,266 67	40,555 44	
	64		106,666 72	
		A DEDUIRE : $\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .	555 35	
		Reste . . . . fr.	106,153 50	

*Deux compagnies sédentaires.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de journées de SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
			Du traitement individuel.	De la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaines . . . . .	2	»	5,550	»	6,700	»
Lieutenants . . . . .	2	»	1,900	»	5,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	4	»	1,600	»	6,400	»
	8	»			16,900	»
			A DÉDUIRE :			
			$\frac{1}{2}$ % pour médec. <sup>s</sup> .		84	50
			RESTE. . .		16,815	50
<b>TROUPE.</b>						
Sergents-majors . . . . .	2	732	»	1 99	1,456	68
Sergents . . . . .	16	5,856	»	1 67	9,779	52
Sergents-fourriers . . . . .	2	732	»	1 67	1,222	44
Caporaux . . . . .	52	11,712	»	» 91	10,657	92
Tambours . . . . .	4	1,464	»	» 80	1,171	20
Soldats . . . . .	200	73,200	»	» 68	49,776	»
	250	95,696			74,065	76
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies sédentaires. . . . . fr.					90,879	26

*Division de discipline.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du TRAITEMENT individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Major . . . . .	1	1	»	366	5,050	»	5,050	»
Sous-lieutenant-officier-payeur . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	»	»	»	3,500	»	6,600	»
Lieutenants . . . . .	4	»	»	»	1,900	»	7,600	»
Sous-lieutenants . . . . .	4	»	»	»	1,600	»	6,400	»
	12	1	»	366			27,650	»
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{8}\%$ pour médicaments.		158	25
					RESTE . . .		27,511	75
<b>TROUPE.</b>								
Sergents-majors . . . . .	2	»	732	»	»	2 04	1,495	28
Sergents . . . . .	16	»	5856	»	»	1 72	10,072	52
Sergents-fourriers . . . . .	2	»	732	»	»	1 72	1,250	04
Caporaux . . . . .	24	»	8784	»	»	» 96	8,432	64
Tambours . . . . .	4	»	1464	»	»	» 80	1,171	20
Soldats . . . . .	400	»	146400	»	»	» 52	76,128	»
	448	»	163968	»			98,556	48
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline . . . . . fr.</b>							126,068	23

## Compagnie d'enfants de troupe.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
			du TRAITEMENT individuel.	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaine . . . . .	1	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenants . . . . .	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	1,600	»	3,200	»
	5	»	A DÉDUIRE :		10,500	»
			$\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		51	50
			RESTE . . . .		10,248	50
<b>TROUPE.</b>						
Sergent-major . . . . .	1	566	»	1 99	728	34
Sergents . . . . .	8	2928	»	1 67	4,889	76
Sergent-fourrier . . . . .	1	566	»	1 67	611	22
Caporal-tambour . . . . .	1	566	»	1 12	409	92
1 caporal-fourrier . . . . .	1	566	»	» 54	197	64
Enfants de troupe. { 16 caporaux . . . . .	16	5856	»	» 54	3,162	24
4 tambours . . . . .	4	1464	»	» 49	717	36
229 enfants . . . . .	229	85814	»	» 44	36,878	16
250	261	95526				
A déduire pour les enfants de troupe . . . .	250	30500	à $\frac{1}{2}$ de la ration.			
RESTE . . . . .	11	65026			47,594	64
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe . . . fr.					57,843	14

## RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'Infanterie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.			NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	De sous-officiers et SOLDATS.	De chevaux.	Du TRAITEMENT des OFFICIERS.	De LA SOLDE ET HABILLEMENT de LA TROUPE.		
Régiment d'élite. . . . .	101	1704	14	625,664	5124	250,591 75	555,258 12	805,649 87	
Douze régiments d'infanterie. . . . .	960	15544	144	4,885,904	52704	2,410,587 50	4,579,699 10	6,790,086 60	
Trois régiments de chasseurs à pied. . . . .	257	5495	50	1,279,170	15170	596,505 50	1,156,011 02	1,732,514 52	
Cadre de réserve. . . . .	64	"	"	"	"	106,155 59	"	106,155 59	
Deux compagnies sédentaires. . . . .	8	256	"	95,696	"	16,815 50	74,065 76	90,879 26	
Division de discipline . . . . .	12	448	1	165,968	560	27,511 75	98,556 48	126,068 25	
Compagnie d'enfants de troupe . . . . .	5	11	"	65,026	"	10,248 50	47,594 64	57,845 14	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1587</b>	<b>19258</b>	<b>195</b>	<b>7,109,428</b>	<b>71570</b>	<b>5,417,791 89</b>	<b>6,291,185 12</b>	<b>9,708,975 01</b>	
Enfants de troupe . . . . .		250							
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 415,252 journées à 21 centimes . . . . . fr.								87,198 72	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 280,000 — à 68 — . . . . .								190,400 "	558,487 58
— les vacances et congés. . . . .								60,888 66	
Total des dépenses ordinaires. . . . . fr.									9,570,487 65
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>									
Pour surplus de traitement à 45 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors actuellement existants, à 200 francs . . . . . fr.								9,000 "	
Pour surplus de traitement à 35 capitaines nommés avant le 6 septembre 1851, à 50 francs . . . . .								1,750 "	
Pour 217 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet à $\frac{2}{3}$ de traitement, soit fr. 1,066 67 c <sup>s</sup> . . . . .								251,467 59	
								242,217 59	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . . . . . fr.								1,211 09	241,006 50
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1844,									
SAVOIR : Grenadiers et carabiniers. . . . . 585,058 journées à 4 centimes . . . . .								25,521 52	
Voltigeurs . . . . . 585,058 — à 1 — . . . . .								5,850 58	47,506 07
Fusiliers, chasseurs, élèves tambours et cornets 1,855,417 — à 1 — . . . . .								18,534 17	
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .									288,512 57
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'infanterie. . . . .									9,659,000 "
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .									10,554,000 "
Différence en moins au Budget de 1844. . . . . fr.									675,000 "

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Arme de la Cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1844.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	de sous- officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du traitement individuel.			de la solde et habillem- ent par jour.
				d'officiers.	de troupe.				
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	8,400	»	16,800	»
Lieutenants-colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	6,500	»	12,600	»
Majors . . . . .	6	12	»	4592	»	5,500	»	55,000	»
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»
Lieutenants — . . . . .	2	4	»	1464	»	5,550	»	6,700	»
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»
Id. quart.-maît. de 1 <sup>re</sup> clas. . . . .	1	»	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Id. Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieuten <sup>t</sup> id. . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines administrat. d'habillem. . . . .	2	»	»	»	»	5,500	»	6,600	»
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendards . . . . .	2	4	»	1464	»	2,950	»	5,900	»
Médecins de régiment . . . . .	2	2	»	752	»	5,800	»	7,600	»
Id. de bataillon . . . . .	2	2	»	752	»	2,500	»	5,000	»
Id. adjoints . . . . .	2	2	»	752	»	2,100	»	4,200	»
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	»	752	»	2,950	»	5,900	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	»	752	»	2,100	»	4,200	»
Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	»	752	»	1,800	»	3,600	»
Capitaines commandants . . . . .	12	24	»	8784	»	4,650	»	55,800	»
Id. en second. . . . .	12	24	»	8784	»	5,800	»	45,600	»
Lieutenants . . . . .	24	48	»	17568	»	2,950	»	70,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	»	17568	»	2,500	»	60,000	»
	108	196	»	71756	»			570,800	»
						A DÉDUIRE :			
						$\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,854	»
						RESTE. . . .		568,946	»
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	6	6	2196	»	2196	»	2 02	6,412	52
Trompettes majors . . . . .	2	2	752	»	752	»	2 20	1,676	28
Id. brigadiers . . . . .	2	2	752	»	752	»	1 88	1,576	16
Maîtres-armuriers . . . . .	2	»	752	»	»	»	2 52	1,844	64
Id. tailleurs, bottiers et selliers. . . . .	6	»	2196	»	»	»	» 99	2,174	04
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	14	12	5124	»	4592	»	2 52	12,912	48
Maréchaux-des-logis . . . . .	80	72	29280	»	26552	»	2 09	61,195	20
Id. id. fourriers . . . . .	14	12	5124	»	4592	»	2 09	10,709	16
Brigadiers . . . . .	144	144	52704	»	52704	»	1 20	65,244	80
Trompettes . . . . .	56	56	15176	»	15176	»	1 67	22,005	92
Maréchaux-ferrants . . . . .	24	»	8784	»	»	»	» 96	8,452	64
Chasseurs . . . . .	1080	924	395280	»	538184	»	» 96	579,468	80
	1410	1210	516060	»	442860				
Haute-paye pour chevrons . . . . .								8,509	50
Pour première mise de 198 hommes à 50 francs . . . . .								9,900	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers . . . . .								1,000	»
								590,859	94
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments de chasseurs à cheval. . . . .</b>								<b>950,805</b>	<b>94</b>

Deux régiments de lanciers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.	
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.			
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers de troupe.					
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	8,400	»	16,800	»
Lieutenants-colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	6,500	»	12,600	»
Majors . . . . .	6	12	»	4392	»	5,500	»	33,000	»
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»
Lieutenants id. . . . .	2	4	»	1404	»	5,550	»	6,700	»
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»
Id. quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	2	»	»	»	»	5,500	»	6,600	»
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendards . . . . .	2	4	»	1464	»	2,950	»	5,900	»
Médecins de régiment . . . . .	2	2	»	752	»	5,800	»	7,600	»
Id. de bataillon . . . . .	2	2	»	752	»	2,500	»	5,000	»
Id. adjoints . . . . .	2	2	»	752	»	2,100	»	4,200	»
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	»	752	»	2,950	»	5,900	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	»	752	»	2,100	»	4,200	»
Id. de 5 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	»	752	»	1,800	»	5,600	»
Capitaines commandants . . . . .	12	24	»	8784	»	4,650	»	55,800	»
Id. en second . . . . .	12	24	»	8784	»	5,800	»	45,600	»
Lieutenants . . . . .	24	48	»	17568	»	2,950	»	70,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	»	17568	»	2,500	»	60,000	»
	108	196	»	71756	»			570,800	»
						A DÉDUIRE :			
						$\frac{1}{2} \%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,854	»
						RESTE . . .		568,946	»
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	6	6	2196	»	2196	»	2 92	6,412 52	
Trompettes majors . . . . .	2	2	752	»	752	»	2 29	1,676 28	
Id. brigadiers . . . . .	2	2	752	»	752	»	1 88	1,576 16	
Maîtres armuriers . . . . .	2	»	752	»	»	»	2 52	1,844 04	
Id. tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	6	»	2196	»	»	»	» 99	2,174 04	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	14	12	5124	»	4392	»	2 52	12,912 48	
Maréchaux-des-logis . . . . .	80	72	29280	»	26532	»	2 09	61,195 20	
Id. id. fourriers . . . . .	14	12	5124	»	4392	»	2 09	10,709 16	
Brigadiers . . . . .	144	144	52704	»	52704	»	1 20	65,244 80	
Trompettes . . . . .	56	56	15176	»	15176	»	1 67	22,005 92	
Maréchaux-ferrants . . . . .	24	»	8784	»	»	»	» 96	8,452 64	
Lanciers . . . . .	1080	924	595280	»	558184	»	» 96	579,468 80	
	1410	1210	516060	»	442860				
Haute-paye pour chevrons . . . . .								5,215 50	
Pour première mise de 198 hommes à 50 francs . . . . .								9,900	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers . . . . .								1,000	»
								587,565 94	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments de lanciers . . . . . fr.</b>								<b>956,511 94</b>	

## Deux régiments de cuirassiers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillem <sup>t</sup> par jour.			
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe					
<b>OFFICIERS.</b>										
Colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	8,400	»	16,800	»	
Lieutenants-colonels . . . . .	2	6	»	2196	»	6,500	»	12,600	»	
Majors . . . . .	4	8	»	2928	»	5,500	»	22,000	»	
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»	
Lieutenants id. . . . .	2	4	»	1464	»	5,550	»	6,700	»	
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	»	1464	»	5,800	»	7,600	»	
Id. quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1	»	»	»	»	5,700	»	5,700	»	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	»	»	5,500	»	5,500	»	
Lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,500	»	2,500	»	
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»	
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	2	»	»	»	»	5,500	»	6,600	»	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendards. . . . .	2	4	»	1464	»	2,950	»	5,900	»	
Médecins de régiment. . . . .	2	2	»	752	»	5,800	»	7,600	»	
Id. de bataillon ou adjoints . . . . .	2	2	»	752	»	2,500	»	5,000	»	
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	»	752	»	2,950	»	5,900	»	
Id. de 5 <sup>e</sup> id. . . . .	2	2	»	752	»	1,800	»	3,600	»	
Capitaines commandants . . . . .	8	16	»	5856	»	4,650	»	57,200	»	
Id. en second . . . . .	8	16	»	5856	»	5,800	»	50,400	»	
Lieutenants . . . . .	16	52	»	11712	»	2,950	»	47,200	»	
Sous-lieutenants . . . . .	16	52	»	11712	»	2,500	»	40,000	»	
	78	140	»	51240	»			274,000	»	
						A DEDUIRE :				
						1/2 % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,570	»	
						RESTE. . . .		272,650	»	
<b>TROUPE.</b>										
Adjudants sous-officiers . . . . .	4	4	1464	»	1464	»	2 92	4,274 88		
Trompettes majors. . . . .	2	2	752	»	752	»	2 29	1,676 28		
Id. brigadiers. . . . .	2	2	752	»	752	»	1 88	1,576 16		
Maîtres armuriers . . . . .	2	»	752	»	»	»	2 52	1,844 64		
Id. tailleurs, bottiers et selliers. . . . .	6	»	2106	»	»	»	» 99	2,174 04		
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	10	8	5660	»	2928	»	2 52	9,225 20		
Maréchaux-des-logis . . . . .	56	48	20496	»	17568	»	2 09	42,856 64		
Id. id. fourriers . . . . .	10	8	5660	»	2928	»	2 09	7,649 40		
Brigadiers . . . . .	96	96	55156	»	55156	»	1 20	42,165 20		
Trompettes . . . . .	24	24	8784	»	8784	»	1 67	14,669 28		
Maréchaux-serrants . . . . .	16	»	5856	»	»	»	» 96	5,621 76		
Cuirassiers . . . . .	720	616	263520	»	225456	»	» 96	252,979 20		
	948	808	546968	»	295728					
Haute-paye pour chevrons . . . . .								4,190 70		
Pour première mise de 152 hommes à 50 francs . . . . .								6,600	»	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers. . . . .								1,000	»	
								398,279 58		
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de cuirassiers. . . . fr.</b>								<b>670,909 38</b>		

## Régiment des guides.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux	du traitement individuel.	de la solde et habillem. par jour.		
	Hommes.	Chevaux.					d'officiers	
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonel . . . . .	1	3	»	1098	»	8,400	»	8,400
Lieutenant-colonel . . . . .	1	3	»	1098	»	6,500	»	6,500
Majors . . . . .	3	6	»	2196	»	5,500	»	16,500
Capitaine adjudant-major . . . . .	1	2	»	752	»	3,800	»	3,800
Lieutenant id. . . . .	1	2	»	752	»	3,350	»	3,350
Capitaine instructeur . . . . .	1	2	»	752	»	3,800	»	3,800
Id. quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500
Sous-lieutenant officier payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard . . . . .	1	2	»	752	»	2,950	»	2,950
Médecin de régiment . . . . .	1	1	»	366	»	3,800	»	3,800
Id. de bataillon . . . . .	1	1	»	366	»	2,500	»	2,500
Id. adjoint . . . . .	1	1	»	366	»	2,100	»	2,100
Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	366	»	2,950	»	2,950
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	1	»	366	»	2,100	»	2,100
Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	1	1	»	366	»	1,800	»	1,800
Capitaines commandants . . . . .	6	12	»	4592	»	4,650	»	27,900
Id. en second . . . . .	6	12	»	4592	»	3,800	»	22,800
Lieutenants . . . . .	12	24	»	8784	»	2,950	»	35,400
Sous-lieutenants . . . . .	12	24	»	8784	»	2,500	»	30,000
	54	98	»	35868	»			185,050
						A DÉDUIRE :		
						$\frac{1}{2}$ o/o p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		925 25
						RESTE. . . .		184,124 75
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants sous-officiers . . . . .	3	3	1098	»	1098	»	2 92	3,206 16
Trompette major . . . . .	1	1	366	»	366	»	2 29	838 14
Id. brigadier . . . . .	1	1	366	»	366	»	1 88	688 08
Maître armurier . . . . .	1	»	366	»	»	»	2 52	922 32
Id. tailleur, bottier et sellier . . . . .	3	»	1098	»	»	»	» 99	1,087 02
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	7	6	2562	»	2196	»	2 52	6,456 24
Maréchaux-des-logis . . . . .	40	36	14640	»	13176	»	2 09	50,597 60
Id. id. fourriers . . . . .	7	6	2562	»	2196	»	2 09	5,554 58
Brigadiers . . . . .	72	72	26352	»	26352	»	1 20	31,622 40
Trompettes . . . . .	18	18	6588	»	6588	»	1 67	11,001 96
Maréchaux-ferrants . . . . .	12	»	4592	»	»	»	» 96	4,216 52
Guides . . . . .	540	462	197640	»	169092	»	» 96	139,754 40
	705	605	258050	»	221450			
Haute-paye pour chevrons . . . . .								1,848 50
Pour première mise de 99 hommes à 50 francs. . . . .								4,950
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officiers. . . . .								500
								293,023 52
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment des guides. . . . . fr.</b>								<b>477,148 27</b>

## RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de Cavalerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.				NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR <b>1844.</b>
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux		De sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et habillement de la troupe.	
			d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de TROUPE.			
2 régiments de chasseurs à cheval . . . . .	108	1410	196	1210	516,060	71,756	442,860	568,946 »	590,859 94	959,805 94
2 id. de lanciers . . . . .	108	1410	196	1210	516,060	71,756	442,860	568,946 »	587,565 94	956,511 94
2 id. de cuirassiers . . . . .	78	048	140	808	546,968	51,240	295,728	272,650 »	398,279 58	670,909 58
Régiment des guides . . . . .	54	705	98	605	258,050	55,808	221,450	184,124 75	295,023 52	477,148 27
	548	4475	650	5835	1,657,118	250,580	1,402,878	1,194,646 75	1,860,728 78	5,064,575 55
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 51,892 journées à 21 centimes . . . . . fr. 10,897 52										
— les militaires traités dans les hôpitaux, 70,000 — à 96 — . . . . . fr. 67,200 »										
— les vacances et congés . . . . . fr. 15,161 26										
										93,258 58
<b>TOTAL des dépenses ordinaires.</b> . . . . . fr.										<b>2,971,116 95</b>
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>										
Pour surplus de traitement à 7 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors actuellement existants à 200 francs. . . . . fr. 1,400 »										
Pour 25 sous-lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet à $\frac{2}{3}$ du traitement de l'arme, soit fr. 1,666 67 c <sup>e</sup> . . . . . fr. 41,666 75										
										43,066 75
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ pour médicaments . . . . . fr. 215 55										
										42,851 42
Pour surplus de solde aux cavaliers en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1844, savoir 767,721 journées à 3 centimes . . . . . fr.										25,051 65
<b>TOTAL des dépenses extraordinaires.</b> . . . . . fr.										<b>65,883 05</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de la Cavalerie.</b> . . . . . fr.										<b>3,037,000 »</b>
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . . fr.										5,254,000 »
Différence en moins au Budget de 1844. . . . . fr.										197,000 »

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Arme de l'Artillerie. — État-Major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.						
	Hommes.	Chevaux.										
<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général).</i>												
<b>OFFICIERS.</b>												
Colonels . . . . .	4	8	2028	8,400	33,600	»						
Lieutenants-colonels . . . . .	5	10	3600	6,300	51,500	»						
Majors . . . . .	5	10	5660	5,500	27,500	»						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	1850	4,200	21,000	»						
Lieutenants . . . . .	9	9	5294	2,500	22,500	»						
Commandants d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe en résidence . . . . .	5	»	»	4,200	21,000	»						
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id. id. . . . .	7	»	»	2,100	14,700	»						
Gardes d'artillerie	de 1 <sup>re</sup> classe avec rang de capitaine . . . . .	»	»	5,550	25,450	»						
							de 2 <sup>e</sup> id. id. de lieutenant. . . . .	9	»	2,500	22,500	»
							de 3 <sup>e</sup> id. id. de sous-lieutenant . . . . .	13	»	1,800	23,400	»
	69				241,150	»						
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{8}\%$ p <sup>r</sup> médic.	1,205 75							
				RESTE . . . . .	239,944 25							
<b>SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.</b>												
Conducteurs	de 1 <sup>re</sup> classe avec rang d'adjudant . . . . .	»	»	850	9,550	»						
							de 2 <sup>e</sup> id. id. de maréchal-des-logis chef. . . . .	11	»	750	8,250	»
							de 3 <sup>e</sup> id. id. de maréchal-des-logis . . . . .	12	»	700	8,400	»
Maitres artificiers . . . . .	3	»	»	850	2,550	»						
Contrôleurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»	»	2,500	7,500	»						
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	4	»	»	1,900	7,600	»						
Réviseurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	»	»	1,500	4,770	»						
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	1,260	1,260	»						
	48	42	15572		49,680	»						
<b>TOTAL.</b> . . . . . fr.					<b>289,624 25</b>							

1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>OFFICIERS.</b>						
<i>État-major.</i>						
Colonel . . . . .	1	3	1098	8,400	8,400	»
Lieutenant-colonel . . . . .	1	3	1098	6,300	6,300	»
Majors . . . . .	3	6	2196	3,500	16,500	»
Capitaine adjudant-major (1 <sup>re</sup> classe). . . . .	1	2	732	4,650	4,650	»
Lieutenant id. . . . .	1	2	732	3,550	3,550	»
Capitaine instructeur (1 <sup>re</sup> classe). . . . .	1	2	732	4,650	4,650	»
Id. quartier-maître (2 <sup>e</sup> classe) . . . . .	1	»	»	3,300	3,300	»
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	2,500	2,500	»
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	3,500	3,500	»
Médecin de régiment . . . . .	1	1	366	3,800	3,800	»
Id. de bataillon . . . . .	1	1	366	2,300	2,300	»
Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	366	2,950	2,950	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	1	366	2,100	2,100	»
<b>Quatre batteries à cheval.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	8	2928	4,650	18,600	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	4	8	2928	3,800	15,200	»
Lieutenants . . . . .	8	16	5856	2,950	25,600	»
Sous-lieutenants . . . . .	8	16	5856	2,500	20,000	»
<b>Six batteries de siège.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	6	2196	4,200	25,200	»
Lieutenants . . . . .	6	6	2196	2,500	15,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	6	6	2196	2,100	12,600	»
	57	88	32208		194,500	»
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ %, pour médicaments. . . . .					971 50	
A REPORTER. . . . . fr.					195,328 50	

1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie (suite).

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillement par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX				
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT. . . . fr.								105,528 50	
<b>TROUPE.</b>									
<i>Petit État-major.</i>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	2	2	"	732	732	"	2 02	2,157 44	
Maréchal-des-logis-chef artificier . . . . .	1	"	"	366	"	"	2 52	922 52	
Trompette-major . . . . .	1	1	"	366	366	"	2 29	858 14	
Id. brigadier . . . . .	1	1	"	366	366	"	1 88	688 08	
Maître armurier. . . . .	1	"	"	366	"	"	2 20	805 20	
Maîtres tailleur, cordonnier et sellier . . . . .	3	"	"	1098	"	"	" 91	999 18	
Ouvriers selliers avec rang de soldat. . . . .	2	"	"	732	"	"	1 06	775 92	
<b>Quatre batteries à cheval.</b>									
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	4	4	"	1464	1464	"	2 52	3,689 28	
Adjudants de batterie . . . . .	4	4	"	1464	1464	"	2 52	3,689 28	
Maréchaux-des-logis . . . . .	52	52	"	11712	11712	"	2 09	24,478 08	
Id. id. fourriers . . . . .	4	4	"	1464	1464	"	2 09	3,059 76	
Brigadiers . . . . .	52	52	"	11712	11712	"	1 20	14,054 40	
Id. artificiers . . . . .	16	16	"	5856	5856	"	1 09	6,385 04	
Trompettes . . . . .	12	12	"	4592	4592	"	1 67	7,534 64	
Ouvriers selliers, charrons, forger, et charpent.	16	"	"	5856	"	"	1 06	6,207 56	
Maréchaux-ferrants . . . . .	8	"	"	2928	"	"	" 96	2,810 88	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	64	176	160	25424	64416	58560	1 01	23,658 24	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	288			105408			" 96	101,191 68	
<b>Six batteries de siège.</b>									
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	6	"	"	2196	"	"	2 20	4,851 20	
Maréchaux-des-logis . . . . .	36	"	"	13176	"	"	1 88	24,770 88	
Id. id. fourriers . . . . .	6	"	"	2196	"	"	1 88	4,128 48	
Brigadiers . . . . .	36	"	"	13176	"	"	1 12	14,757 12	
Id. artificiers . . . . .	12	"	"	4592	"	"	1 01	4,455 92	
Trompettes . . . . .	12	"	"	4592	"	"	1 56	6,851 52	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	18	"	"	6588	"	"	" 97	6,590 56	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	36	"	"	13176	"	"	" 87	11,465 12	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	254	"	"	85644	"	"	" 77	65,945 88	
<b>Cadre de dépôt.</b>									
Maréchal-des-logis-chef . . . . .	1	"	"	366	"	"	2 20	805 20	
Maréchaux-des-logis . . . . .	4	"	"	1464	"	"	1 88	2,752 52	
Id. id. fourrier . . . . .	1	"	"	366	"	"	1 88	688 08	
	893	284	160	326858	103944	58560			
Haute-paye pour chevrons . . . . .								4,190 70	
Pour première mise de 100 hommes à 50 francs . . . . .								5,000 "	
— — 100 — à 56 — . . . . .								3,600 "	
Pour indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								500 "	
								564,855 70	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie. . . . . fr.</b>								558,162 20	

2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Régiments d'Artillerie.

GRADES.	EFFECTIF. SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>OFFICIERS.</b>						
<i>État-major.</i>						
Colonels . . . . .	5	9	5294	8,400	25,200 »	
Lieutenants-colonels . . . . .	5	9	5294	6,500	18,900 »	
Majors . . . . .	9	18	6588	5,500	49,500 »	
Capitaines adjudants-majors (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	5	6	2196	4,650	13,950 »	
Lieutenants id. . . . .	5	6	2196	3,350	10,050 »	
Capitaines instructeurs (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	5	6	2196	4,650	13,950 »	
Capitaines quartiers-mâtres de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	»	»	3,700	7,400 »	
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	3,500	3,500 »	
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	2,500	2,500 »	
Sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	2	»	»	2,000	4,000 »	
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	5	»	»	3,500	9,900 »	
Médecins de régiment . . . . .	5	5	1098	3,800	11,400 »	
Id. de bataillon . . . . .	5	5	1098	2,500	7,500 »	
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	1098	2,950	8,850 »	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	5	1098	2,100	6,500 »	
<b>Quinze batteries montées.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	30	10980	4,650	69,750 »	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	15	30	10980	3,800	57,000 »	
Lieutenants . . . . .	21	42	15372	2,950	61,950 »	
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	17568	2,500	60,000 »	
<b>Dix-huit batteries de siège.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18	18	6588	4,200	75,600 »	
Lieutenants . . . . .	18	18	6588	2,500	45,000 »	
Sous-lieutenants . . . . .	18	18	6588	2,100	37,800 »	
	174	270	98820		599,600 »	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . . fr.					2,998 »	
A REPORTER. . . . . fr.					596,602 »	

2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> Régiments d'Artillerie (suite).

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT de la SOLDE et habillem <sup>en</sup> t par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.		de sous-offici <sup>er</sup> et soldats.	DE CHEVAUX				
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			
REPORT . . . . . fr.	"	"	"	"	"	"	"	596,602 "	
<b>TROUPE.</b>									
<i>Trois petits état-majors.</i>									
Adjutants sous-officiers . . . . .	6	6	"	2196	2196	"	2 92	6,412 52	
Maréchaux-des-logis-chefs artificiers . . . . .	3	"	"	1098	"	"	2 41	2,646 18	
Trompettes majors . . . . .	3	3	"	1098	1098	"	2 29	2,314 42	
Id. brigadiers . . . . .	3	3	"	1098	1098	"	1 88	2,064 24	
Maîtres armuriers . . . . .	3	"	"	1098	"	"	2 20	2,415 60	
Id. tailleurs, cordonniers et selliers . . . . .	9	"	"	5294	"	"	" 91	2,997 54	
Ouvriers solliers avec rang de soldat . . . . .	3	"	"	1098	"	"	" 97	1,065 06	
<b>15 batteries montées.</b>									
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	15	"	"	5490	"	"	2 41	13,250 90	
Maréchaux-des-logis . . . . .	120	"	"	45920	"	"	1 99	87,400 80	
Id. fourriers . . . . .	15	"	"	5490	"	"	1 99	10,925 10	
Brigadiers . . . . .	90	150	"	52940	54000	"	1 20	59,528 "	
Id. artificiers . . . . .	30	"	"	10980	"	"	1 01	11,089 80	
Trompettes . . . . .	30	"	"	10980	"	"	1 56	17,128 80	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	45	"	"	16470	"	"	" 97	15,975 90	
Maréchaux-ferrants . . . . .	15	"	"	5490	"	"	" 87	4,776 50	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	120	"	"	45920	"	"	" 87	58,210 40	
Id. de 2 <sup>e</sup> " . . . . .	530	"	"	120780	"	"	" 77	93,000 60	
Conducteurs de 1 <sup>re</sup> " . . . . .	120	"	"	45920	"	"	" 96	42,165 20	
Id. de 2 <sup>e</sup> " . . . . .	270	450	"	98820	164700	"	" 96	94,867 20	
<b>13 batteries de siège.</b>									
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	18	"	"	6588	"	"	2 20	14,495 60	
Maréchaux-des-logis . . . . .	108	"	"	59528	"	"	1 88	74,512 64	
Id. fourriers . . . . .	18	"	"	6588	"	"	1 88	12,585 44	
Brigadiers . . . . .	108	"	"	39528	"	"	1 12	44,271 50	
Id. artificiers . . . . .	56	"	"	15176	"	"	1 01	15,507 76	
Trompettes . . . . .	36	"	"	15176	"	"	1 56	20,554 56	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	54	"	"	19764	"	"	" 97	19,171 08	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	108	"	"	59528	"	"	" 87	54,589 56	
Id. de 2 <sup>e</sup> " . . . . .	702	"	"	256952	"	"	" 77	197,857 64	
<b>Trois cadres de dépôt.</b>									
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	3	"	"	1098	"	"	2 20	2,415 60	
Maréchaux-des-logis . . . . .	12	"	"	4592	"	"	1 88	8,256 96	
Id. fourriers . . . . .	3	"	"	1098	"	"	1 88	2,064 24	
	2456	162	450	891576	59292	164700			
Haute-paye pour chevrons . . . . .								8,255 50	
Pour première mise à 600 hommes à 56 francs . . . . .								21,600 "	
Id. id. 180 " à 50 " . . . . .								9,000 "	
Pour indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								1,500 "	
								972,225 90	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> régiments d'artillerie. . . . . fr.</b>								<b>1,568,827 90</b>	

## Compagnie de Pontonniers.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	566	4200	»	4,200	»
Id. de 2 <sup>e</sup> » . . . . .	1	1	»	566	5550	»	5,550	»
Lieutenants. . . . .	2	2	»	732	2500	»	5,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	»	732	2100	»	4,200	»
	6	6	»	2196	A DÉDUIRE :		16,750	»
					$\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		85	75
					RESTE. . .		16,665	25
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major. . . . .	1	»	566	»	»	2 41	882	06
Id. constructeur . . . . .	1	»	566	»	»	2 41	882	06
Sergents . . . . .	10	»	5660	»	»	2 09	7,649	40
Fourrier. . . . .	1	»	566	»	»	2 09	764	94
Caporaux . . . . .	10	»	5660	»	»	1 25	4,575	»
Trompettes. . . . .	2	»	732	»	»	1 56	1,141	92
Maîtres-ouvriers . . . . .	20	»	7320	»	»	1 10	8,052	»
Pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	20	»	7320	»	»	» 95	6,954	»
Id. de 2 <sup>e</sup> » . . . . .	65	»	25790	»	»	» 85	20,221	50
	130	»	47580	»			51,122	88
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie de pontonniers . . . . . fr.</b>							<b>67,789</b>	<b>13.</b>

## Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillem- ent par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	566	4,200	»	4,200	»
Lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	566	A DÉDUIRE :		10,900	»
					$\frac{1}{2}$ % p. médicam <sup>ts</sup> .		54	50
					RESTE. . .		10,845	50
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major . . . . .	1	»	566	»	»	2	72	995 52
Sergents . . . . .	6	»	2196	»	»	2	50	5,050 80
Id. fourrier . . . . .	1	»	566	»	»	2	50	841 80
Caporaux . . . . .	6	»	2196	»	»	1	22	2,670 12
Trompettes . . . . .	2	»	752	»	»	1	56	1,141 92
Canonniers ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	20	»	7520	»	»	1	07	7,852 40
Id. id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	50	»	10980	»	»	»	87	9,552 60
Id. id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	18	»	6588	»	»	»	77	5,072 76
	84	»	50744	»				55,166 92
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers d'artillerie. . . . . fr.</b>								44,012 42

## Compagnie d'ouvriers Armuriers.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR <b>1844.</b>	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	366	4,200	»	4,200	»
Lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	366	A RÉDUIRE :		10,900	»
					$\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		54	50
					RESTE. . .		10,845	50
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major . . . . .	1	»	566	»	»	2 20	805	20
Sergents . . . . .	6	»	2106	»	»	1 88	4,128	48
Id. fourrier . . . . .	1	»	566	»	»	1 88	688	08
Caporaux . . . . .	6	»	2196	»	»	1 12	2,459	52
Trompettes . . . . .	2	»	732	»	»	1 56	1,141	02
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe (élèves armuriers).	12	»	4592	»	»	» 87	5,821	04
Id. de 2 <sup>e</sup> id. (ouv. armuriers).	122	»	44632	»	»	» 77	54,582	04
	150	»	54900	»			47,426	28
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers armuriers . . . . . fr.							58,271	78

*Compagnie sédentaire d'Artificiers.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	de sous-offic <sup>rs</sup> et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.			
<b>OFFICIERS.</b>									
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	4,200	»	4,200	»	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	»	»	»	5,550	»	5,550	»	
Lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»	
Sous-lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,100	»	2,100	»	
	4	»	»	»	A DÉDUIRE :		12,150	»	
					$\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		60	75	
					RESTE . . .		12,089	25	
<b>TROUPE.</b>									
Maréchal-des-logis-chef . . . . .	1	»	566	»	»	2 20	805	20	
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis-chef) . . . . .	1	»	566	»	»	2 20	805	20	
Maréchaux-des-logis . . . . .	6	»	2196	»	»	1 88	4,128	48	
Fourrier . . . . .	1	»	566	»	»	1 88	688	08	
Brigadiers . . . . .	6	»	2196	»	»	1 12	2,459	52	
Id. artificiers . . . . .	2	»	752	»	»	1 01	759	52	
Trompettes . . . . .	2	»	752	»	»	1 56	1,141	92	
Ouvriers charpentier, forgeron et charron.	5	»	1098	»	»	» 97	1,065	06	
Artificiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24	»	8784	»	»	» 87	7,042	08	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	24	»	8784	»	»	» 77	6,765	68	
	70	»	25620	»			26,258	54	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers.</b>							fr.	<b>38,527</b>	<b>79</b>

## Escadron du train d'Artillerie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	HOMMES.	CHEVAUX		de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.				
<b>OFFICIERS.</b>										
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	2	»	»	752	»	4,650	»	4,650	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	2	»	»	752	»	5,800	»	5,800	»
Lieutenants . . . . .	5	5	»	»	1098	»	2,950	»	8,850	»
Sous-lieutenants. . . . .	5	5	»	»	1098	»	2,500	»	7,500	»
	8	10	»	»	5660	»			24,800	»
							A DÉDUIRE :			
							1/2 % p <sup>r</sup> médicaments.		124	»
							RESTE. . .		24,676	»
<b>TROUPE.</b>										
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	2			752		»	»	2 52	1,844	64
Maréchaux-des-logis . . . . .	16			5856		»	»	2 00	12,250	04
Id. id. fourriers . . . . .	2	12	»	752	4592	»	»	2 00	1,529	88
Brigadiers . . . . .	12			4392		»	»	1 20	5,270	40
Trompettes . . . . .	4			1464		»	»	1 67	2,444	88
Maréchal-ferrant . . . . .	1	»	»	566	»	»	»	» 96	551	56
Sellier. . . . .	1	»	»	566	»	»	»	1 06	587	96
Soldats . . . . .	84	»	60	50744	»	21960	»	» 96	29,514	24
	122	12	60	44652	4592	21960				
Pour 1 <sup>re</sup> mise de 40 miliciens à 50 francs . . . . .									2,000	»
Haute-paye pour chevrons. . . . .									400	60
									55,983	»
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'escadron du train d'artillerie. . . . .</b>									<b>80,659</b>	<b>»</b>

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'Artillerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIFS SUR PIED DE PAIX.					NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT demandé pour 1844.			
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	CHEVAUX			de sous-officiers et soldats.	DE GREVAUX			du traitement des officiers.	de la solde et habillement de la troupe.				
			d'officiers.	de selle.	de trait.		d'officiers	de selle.	de trait.						
État-major . . . . .	60	48	42	»	»	15,372	»	»	239,944	25	40,680	»	289,624	25	
1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie . . . . .	57	893	88	264	160	326,838	32,298	103,944	58,560	103,328	50	364,833	70	558,162	20
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> régiments d'artillerie . . . . .	174	2436	270	162	450	891,570	98,820	59,292	164,700	596,602	»	672,225	90	1,568,827	90
Compagnie de pontonniers . . . . .	6	130	6	»	»	47,580	2,196	»	»	16,666	25	51,122	88	67,789	13
Id. d'ouvriers d'artillerie . . . . .	4	84	1	»	»	30,744	366	»	»	10,845	50	33,166	92	44,012	42
Id. id. armuriers . . . . .	4	150	1	»	»	54,900	366	»	»	10,845	50	47,426	28	58,271	78
Id. sédentaire d'artificiers . . . . .	4	70	»	»	»	25,620	»	»	»	12,089	25	26,238	54	38,327	79
Escadron du train d'artillerie . . . . .	8	122	10	12	60	44,652	3,660	4,392	21,960	24,676	»	55,983	»	80,659	»
	257	3885	376	458	670	1,421,910	152,988	167,628	245,220	1,104,907	25	1,600,677	22	2,705,674	47
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 83,970 journées à 21 centimes. . . . . fr. 17,633 70												110,095	76		
— les militaires traités dans les hôpitaux, 53,000 — à 80 — . . . . . 42,400 »															
— les vacances et congés . . . . . 50,062 06															
TOTAL des dépenses ordinaires. . . . .												2,595,578	71		
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>															
Pour officiers du train d'artillerie qui se trouvent momentanément au-dessus du complet . . . . .												3,190	»		
1 capitaine de 1 <sup>re</sup> classe à 2/3 de traitement . . . . .												2,533	33		
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .												1,966	67		
1 lieutenant . . . . .												1,666	67		
1 sous-lieutenant . . . . .												9,265	67		
A déduire 1/2 p. o/o pour médicaments. . . . .												46	33		
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1844, savoir :												9,220	34		
Maîtres ouvriers et ouvriers d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 8,784 journées à 5 centimes. . fr.												439	20		
Canoniers de 1 <sup>re</sup> classe des batteries montées et de siège, ouvriers selliers, charrons, etc., pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe, ouvriers d'artillerie de 2 <sup>e</sup> classe, armuriers de 1 <sup>re</sup> classe et artificiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 107,163 — à 4 — . . . . .												4,286	52		
Ouvriers selliers, charrons, etc., maréchaux-ferrants, canoniers de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe des batteries à cheval, canoniers de 2 <sup>e</sup> classe des batteries montées et de siège, pontonniers de 2 <sup>e</sup> classe, ouvriers d'artillerie de 3 <sup>e</sup> classe, armuriers de 2 <sup>e</sup> classe, artificiers de 2 <sup>e</sup> classe, et ouvriers et soldats du train. . . . . 515,841 — à 3 — . . . . .												15,475	23		
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .												20,200	95		
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .												29,421	29		
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'artillerie. . . . .												2,625,000	»		
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .												2,674,000	»		
Différence en moins au Budget de 1844. . . . .												49,000	»		

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du Génie. — État-Major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général.)</i>						
OFFICERS.						
Colonels . . . . .	3	0	2196	8,400	25,200	»
Lieutenants-colonels . . . . .	5	10	3660	6,500	51,500	»
Majors . . . . .	5	10	3660	5,500	27,500	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18	18	6588	4,200	75,600	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	5	5	1850	3,350	16,750	»
Lieutenants . . . . .	12	12	4592	2,500	50,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	12	12	4592	2,100	25,200	»
	60				251,750	»
				A DÉDUIRE :	1,158 75	
				$\frac{1}{2}\%$ p <sup>m</sup> médicam <sup>ts</sup> .		
				RESTE . . .	250,591 25	
GARDES.						
Gardes du génie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10	»	»	1,850	18,500	»
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	20	»	»	1,480	29,600	»
Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	20	»	»	1,100	22,000	»
	50	75	26718			
					70,100	»
				A REPORTER . . . . . fr.	500,691 25	

Régiment du Génie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
REPORT. . . . . fr.	"	75	"	26718	"	"	300,691 25	
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonel . . . . .	1	2	"	752	8,400	"	8,400 "	
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	"	752	6,500	"	6,500 "	
Majors . . . . .	2	4	"	1464	5,500	"	11,000 "	
Capitaine adjudant-major (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	1	1	"	566	4,200	"	4,200 "	
Lieutenant-adjudant-major . . . . .	1	"	"	"	2,900	"	2,900 "	
Capitaine-quartier-maitre (2 <sup>e</sup> classe) . . . . .	1	"	"	"	5,500	"	5,500 "	
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	2,000	"	2,000 "	
Capitaine administrateur d'habillement. . . . .	1	"	"	"	5,500	"	5,500 "	
Médecin de régiment . . . . .	1	"	"	"	5,800	"	5,800 "	
Id. adjoint . . . . .	1	"	"	"	2,100	"	2,100 "	
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10	"	"	"	4,200	"	42,000 "	
Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	10	"	"	"	5,550	"	55,500 "	
Lieutenants . . . . .	10	"	"	"	2,500	"	25,000 "	
Sous-lieutenants . . . . .	10	"	"	"	2,100	"	21,000 "	
	51	9	"	5204	A DÉDUIRE :		168,800 "	
					1/2 % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		844 "	
					RESTE . . . .		167,956 "	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants-sous-officiers . . . . .	2	"	752	"	"	2 92	2,157 44	
Tambour-major . . . . .	1	"	566	"	"	2 29	858 14	
Caporal tambour . . . . .	1	"	566	"	"	1 53	486 78	
Maitre armurier . . . . .	1	"	566	"	"	2 20	805 20	
Id. tailleur et cordonnier . . . . .	2	"	752	"	"	1 12	819 84	
Sergents-majors . . . . .	10	"	5660	"	"	2 20	8,052 "	
Sergents . . . . .	50	"	18500	"	"	1 99	36,417 "	
Id. fourriers . . . . .	10	"	5660	"	"	1 99	7,283 40	
Caporaux . . . . .	60	"	21960	"	"	1 12	24,595 20	
Tambours . . . . .	20	"	7320	"	"	" 91	6,661 20	
Maitres ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 <sup>re</sup> cl. . . . .	150	"	54900	"	"	" 87	47,763 "	
Sapeurs-mineurs de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	560	"	151760	"	"	" 77	101,455 20	
	667	"	244122	50012				
Haute-paye pour chevrons . . . . .							1,575 80	
Pour première mise à 220 hommes à 36 francs. . . . .							7,920 "	
							246,808 20	
<b>TOTAL pour le régiment . . . . .</b>							414 764 20	
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . .</b>							715,455 45	
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 50,480 journées à 21 centimes . . . . .							10,600 80	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 15,000 — à 80 — . . . . .							10,400 "	
— les vacances et congés . . . . .							10,143 93	
							51,144 75	
<b>TOTAL des dépenses ordinaires. . . . .</b>							684,510 72	
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>								
<i>Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1844 :</i>								
Maitres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 <sup>re</sup> classe, 52,940 journées à 4 centimes . . . . .							1,517 60	
Sapeurs-mineurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . 79,056 — à 3 — . . . . .							2,371 68	
							3,689 28	
<b>TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .</b>							3,689 28	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme du Génie . . . . .</b>							688,000 "	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .							657,000 "	
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . .							51,000 "	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — *Dépenses extraordinaires. — Corps de la Gendarmerie.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonel ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	"	"	"	"	"	"	"	
Lieutenant-colonel . . . . .	1	5	"	1098	7,100	"	7,100	"
Majors . . . . .	5	6	"	2196	6,500	"	18,900	"
Capitaine-adjutant-major . . . . .	1	2	"	732	5,050	"	5,050	"
Id. quartier-maître . . . . .	1	"	"	"	5,700	"	3,700	"
Capitaines . . . . .	9	18	"	6588	5,050	"	45,450	"
Lieutenants. . . . .	9	18	"	6588	2,950	"	26,550	"
Sous-lieutenants . . . . .	19	58	"	15908	2,500	"	47,500	"
	43	85	"	51110			154,250	"
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		771 25	
					RESTE. . . . .		155,478 75	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants-sous-officiers . . . . .	5	5	1098	1098	"	5 80	4,172 40	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	9	9	5294	5294	"	5 50	10,870 20	
Maréchaux-des-logis à cheval . . . . .	58	58	21228	21228	"	5 10	65,806 80	
Id. à pied . . . . .	15	"	4758	"	"	2 50	10,945 40	
Brigadiers à cheval . . . . .	124	124	45584	45584	"	2 80	127,075 20	
Id. à pied . . . . .	25	"	9150	"	"	2 10	19,215 "	
Gendarmes à cheval . . . . .	787	787	288042	288042	"	2 55	676,898 70	
Id. à pied . . . . .	195	"	70658	"	"	1 85	150,680 50	
590,156 journées de fourrages à fr. 1 05 c <sup>t</sup> .	"	"	"	"	"	"	409,665 80	
		981	"	559046				
	1212	1066	443592	590156			1,455,325 80	
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>							1,608,804 55	
A DÉDUIRE : Pour les hommes et les chevaux manquant au complet . . . . .							20,804 55	
RESTE pour l'arme de la Gendarmerie. . . . .							1,588,000 "	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .							1,567,000 "	
Différence en plus au Budget de 1844. . . . . fr.							21,000 "	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1<sup>er</sup>. — *Masse de Pain.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS		CRÉDIT DEMANDÉ pour 1844, à raison de 16 centimes PAR RATION.	Observations.
	PAR CORPS.	PAR ARME.		
Régiment d'élite. . . . .	623,664			
12 régiments d'infanterie de ligne . . . . .	4,883,904			
3 id. de chasseurs à pied . . . . .	1,279,170	7,109,428	1,137,508 48	
2 compagnies sédentaires . . . . .	93,696			
Division de discipline . . . . .	163,968			
Compagnie d'enfants de troupe . . . . .	63,026			
2 régiments de chasseurs à cheval. . . . .	316,060			
2 id. de lanciers . . . . .	316,060	1,637,118	261,938 88	
2 id. de cuirassiers . . . . .	346,968			
Régiment des guides . . . . .	258,030			
4 régiments d'artillerie . . . . .	1,218,414			
Compagnie de pontonniers. . . . .	47,380			
Id. d'ouvriers d'artillerie . . . . .	30,744	1,421,910	227,505 60	
Id. id. armuriers . . . . .	54,900			
Id. sédentaire d'artificiers . . . . .	25,620			
Escadron du train d'artillerie . . . . .	44,652			
Régiment du génie . . . . .	244,122	244,122	39,059 52	
		10,412,578	1,666,012 48	
A DÉDUIRE :				
1° Pour les journées de marche et au camp . . . . .		601,574	96,251 84	
2° — les militaires malades traités dans les hôpitaux. . . . .		416,000	66,560 "	
		1,017,574	162,811 84	
	RESTE. . . . . fr.	9,395,004	1,503,200 64	
	Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . . fr.		1,630,563 68	
	Différence en moins au Budget de 1844 . . . . . fr.		127,363 04	

## CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — Masse de fourrages.

CORPS.	NOMBRE DE RATIONS DE FOURRAGES EN NATURE.		MONTANT DE LA DÉPENSE.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	Observations.
	RATIONS légères.	RATIONS fortes.	RATIONS légères à fr. 1-10 c <sup>mes</sup> par jour.	RATIONS fortes à fr. 1-25 c <sup>mes</sup> par jour.		
État-major général et des provinces . . . . .	»	68,076	»	85,095 »	85,095 »	
Id. des places . . . . .	4,758	»	5,253 80	»	5,253 80	
Service de l'intendance militaire . . . . .	5,490	»	6,050 »	»	6,050 »	
Id. de santé . . . . .	1,098	»	1,207 80	»	1,207 80	
Infanterie . . . . .	71,570	»	78,507 »	»	78,507 »	
Cavalerie . . . . .	1,029,192	604,266	1,152,111 20	755,552 50	1,887,443 70	
État-major et troupes d'artillerie . . . . .	44,652	521,184	49,117 20	651,480 »	700,597 20	
Id. du génie . . . . .	50,012	»	55,015 20	»	55,015 20	
Officiers en disponibilité et en non-activité . . . . .	1850	»	2,015 »	»	2,015 »	
	<b>1,188,402</b>	<b>1,193,526</b>	<b>1,507,242 20</b>	<b>1,491,907 50</b>	<b>2,799,149 70</b>	
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants . . . . .					100,154 70	
TOTAL des dépenses ordinaires. . . . . fr.					2,698,995 »	
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>						
Pour un cheval pendant 6 mois à 25 sous-lieutenants de cavalerie au-dessus du complet, 4,550 rations à fr. 1 10 c <sup>s</sup> . . . . .					5,005 »	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .					2,704,000 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .					2,870,000 »	
Différence en moins au Budget de 1844. . . . .					166,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	Observations.
	de CHEVAUX DE TROUPE	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1844.	
Chasseurs à cheval . . . . .	442,860	» 09	39,857 40	
Lanciers . . . . .	442,860	» 09	39,857 40	
Cuirassiers . . . . .	295,728	» 09	26,615 52	
Guides . . . . .	221,430	» 09	19,923 70	
Artillerie . . . . .	386,496	» 09	34,784 64	
Train d'artillerie . . . . .	26,352	» 09	2,371 68	
	1,815,726		163,415 34	
A DÉDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 1844.			89,415 34	
RESTE . . . . . fr.			74,000 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . . fr.			87,000 »	
Différence en moins au Budget de 1844. . . . . fr.			13,000 »	

CHAPITRE II, SECTION, 5. ART. 4. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.*

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle.	MONTANT.	TOTAL PAR ARME.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	
	HOMMES.	CHEVAUX.					
	Régiment d'élite . . . . .	1704					»
Douze régiments d'infanterie . . . . .	15544	»	1 »	15,544 »			
Trois régiments de chasseurs à pied . . . . .	5495	»	1 »	5,495 »			
Deux compagnies sédentaires . . . . .	256	»	1 »	256 »			
Division de discipline . . . . .	448	»	1 »	448 »			
Compagnie d'enfants de troupe . . . . .	11	»	1 »	11 »			
Régiment du génie . . . . .	667	»	1 »	667 »	667 »	667 »	
Chasseurs à cheval. . . . .	hommes . . . . .	1410	»	1 20	1,692 »	70,169 60	70,169 60
	chevaux . . . . .	»	1210	16 »	19,560 »		
Lanciers . . . . .	hommes . . . . .	1410	»	1 50	2,115 »		
	chevaux . . . . .	»	1210	16 »	19,560 »		
Cuirassiers . . . . .	hommes . . . . .	948	»	» 70	665 60		
	chevaux . . . . .	»	808	16 »	12,928 »		
Guides . . . . .	hommes . . . . .	705	»	6 20	4,571 »		
	chevaux . . . . .	»	605	16 »	9,680 »		
Artillerie . . . . .	Batterie à cheval . . . . .	491	»	1 55	761 05		
	Id. montées . . . . .	1250	»	» 50	615 »		
	Id. non montées . . . . .	1608	»	» 40	645 20		
	Chevaux des batteries à cheval . . . . .	»	444	7 25	5,219 »		
	Id. id. montées . . . . .	»	612	4 25	2,601 »		
	Compagnie de pontonniers . . . . .	150	»	» 40	52 »		
	Id. d'ouvriers d'artillerie . . . . .	84	»	» 40	55 60		
	Id. id. armuriers . . . . .	150	»	» 40	60 »		
	Id. sédentaire d'artificiers . . . . .	70	»	» 40	28 »		
	Train . . . . .	hommes . . . . .	122	»	» 50	61 »	
Gendarmerie . . . . .	chevaux . . . . .	»	72	4 25	306 »		
	hommes à cheval . . . . .	981	»	2 »	1,962 »	2,193 »	2,193 »
	id. à pied . . . . .	251	»	1 »	251 »		
TOTAL. . . . . fr.						100,667 45	
A DÉDUIRE : Pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . . . .						30,667 45	
RESTE. . . . .						70,000 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .						70,000 »	
Différence. . . . . fr.						»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

<b>ARMES.</b>	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Cavalerie. . . . .	1,402,878 »		
Artillerie. . . . .	412,848 »		
Gendarmerie . . . . .	359,046 »		
TOTAL. . . . .	2,174,772 »		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquant. . . . .	174,772 »		
RESTE. . . . .	2,000,000 » à 4 centimes.	80,000 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . . fr.		85,146 »	
Différence en moins au Budget de 1844 . . . . . fr.		5,146 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Troupes d'infanterie . . . . .	7,139,928		
— de cavalerie . . . . .	1,637,118		
— d'artillerie . . . . .	1,421,910		
— du génie . . . . .	244,122		
Gendarmerie. . . . .	443,592		
TOTAL. . . . . fr.	10,886,670		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp et en congé. . . . .	234,311		
RESTE. . . . . fr.	10,652,359		
D'après contrat du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Logrand.	{ 1,010 lits à 2 places, à . fr. 29 50 19,590 " à 1 — à . . 20 50 105 demi-fournit <sup>s</sup> , à . . 12 "	29,795 " 401,595 " 1,260 "	
TOTAL. . . . . 20,600 fournitures à 366 jours d'occu- pation donnent pour 19,590 lits à 1 place. . . . .	7,169,940 journées.		
Pour les mariés. . . . . 1,010 " à 2 — . . . . .	369,660 —		
TOTAL. . . . .	7,539,600 —		
A DÉDUIRE : $\frac{4}{10}$ pour non-occupation. . . . .	753,960 —		
RESTE. . . . .	6,785,640 —		
Pour fournitures à l'État pour 500 hommes . . . . .	183,000 à 2 c <sup>mes</sup> .	3,660 "	
— aux villes . . . . .	3,683,719 à 5 "	184,185 95	
TOTAL des journées. . . . .	10,652,359		
TOTAL. . . . . fr.		620,495 95	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . . fr.		658,946 20	
Différence en moins au Budget de 1844 . . . . . fr.		38,450 25	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Service général . . . . .	100,000 »	
Le crédit demandé pour 1843, s'élève à . . . . .	100,000 »	
Différence. . . . .	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1842.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Service général. . . . .	44,799 57	»	
Infanterie . . . . .	9,034 30	»	
Cavalerie. . . . .	1,778 67	»	
Artillerie . . . . .	4,220 37	»	
Génie . . . . .	»	»	
TOTAUX. . . . . fr.	59,832 91	60,000 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à. . . . .		60,000 »	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.		»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement . . . . .	4,000 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à. . . . .	4,000 »	
Différence. . . . .	»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
Corps-de-garde des garnisons et camps . . . . .	75,000	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . .	75,000	
Différence. . . . .	»	

CHAPITRE II, SECTION 5, ART. 11. — *Dépenses de vivres aux camps et indemnité pour logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.
	LOGEMENT ET NOURRITURE, à 74 cmes PAR JOUR.	VIVRES DE CAMPAGNE		
		POUR OFFICIERS, à 48 cmes par jour.	POUR LA TROUPE, à 48 cmes par jour.	
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1842 à incorporer, à raison de 4 jours de marche . . .	34,000 "	"	"	25,160 "
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Troupes d'infanterie . . . . .	20,000 "	"	"	14,800 "
Id. de cavalerie . . . . .	5,000 "	"	"	3,700 "
Id. d'artillerie . . . . .	2,000 "	"	"	1,480 "
Id. du génie . . . . .	2,000 "	"	"	1,480 "
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général . . . . .	"	2,415 "	"	1,038 45
Troupes d'infanterie . . . . .	57,600 "	13,140 "	216,000 "	147,634 20
Id. de cavalerie . . . . .	23,332 "	4,620 "	18,510 "	31,503 88
Id. d'artillerie . . . . .	1,920 "	750 "	7,200 "	5,055 30
Id. du génie . . . . .	960 "	720 "	7,200 "	4,332 "
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>				
Troupes d'artillerie . . . . .	23,500 "	4,788 "	49,350 "	42,149 84
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Troupes d'infanterie . . . . .	"	11,424 "	121,632 "	60,863 04
Id. du génie . . . . .	"	4,032 "	40,320 "	20,280 96
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . . .	"	"	"	3,222 33
Loyer du local pour le Gouverneur de la résidence . . .	"	"	"	4,300 "
TOTAUX. . . . .	175,362 "	41,839 "	460,212 "	367,000 "
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . . fr.				372,000 "
Différence en moins au Budget de 1844. . . . . fr.				5,000 "

## CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>	
Chasseurs à cheval . . . . .	134	550 "	73,700 "		
Lanciers . . . . .	134	550 "	73,700 "		
Cuirassiers . . . . .	90	700 "	63,000 "		
Guides. . . . .	67	650 "	43,550 "		
Artillerie et train. {	Chevaux de selle . . . . .	51	650 "	33,150 "	
	Id. de trait . . . . .	74	500 "	37,000 "	
TOTAUX. . . . .	550		324,100 "		
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à. . . . . fr.			303,000 "		
Différence en plus au Budget de 1844 . . . . . fr.			21,100 "		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	GRADES.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.	
État-major général.	1 Aide-major général de l'armée. . . . .	2,000	2,000	15,200	
	4 Chefs d'état-major de divisions territoriales. . . . .	1,500	6,000		
	2 Id. de cavalerie . . . . .	600	1,200		
	12 Généraux-majors ou colonels commandants de brigades.	500	6,000		
État-major des provinces.	1 Général-major gouverneur de la résidence . . . . .	500	500	500	
	9 Commandants de province . . . . .	1,000	9,000	9,000	
État-major des places.	25 Commandants de place. {	5 à . . . . .	1,000	5,000	15,540
		2 à . . . . .	800	1,600	
		6 à . . . . .	500	3,000	
		14 à . . . . .	400	3,000	
	9 Adjudants de place faisant fonctions de commandant. . . . .	260	2,540		
Service de l'Intendance.	4 Directeurs dans les divisions territoriales . . . . .	5,500	14,000	26,700	
	4 Sous-intendants dans les provinces et 1 pour la gendarmerie.	2,500	12,500		
	1 Id. au camp pendant la période du campement.	200	200		
Service de Santé.	1 Inspecteur général . . . . .	2,000	2,000	2,000	
Infanterie.	1 Régiment d'élite. . . . .	12,000	12,000	171,100	
	15 Id. de ligne et de chasseurs à pied. . . . .	10,500	157,500		
	4 Compagnies sédentaires et de discipline. . . . .	400	1,600		
Cavalerie.	5 Régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides . . . . .	6,000	30,000	40,000	
	2 Id. de cuirassiers. . . . .	5,000	10,000		
État-major de l'Artillerie.	1 Inspecteur général . . . . .	2,500	2,500	8,500	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales . . . . .	1,200	4,800		
	1 Inspecteur des armes et 1 directeur de la fonderie . . . . .	500	1,000		
Troupes d'Artillerie.	4 Régiments. . . . .	7,000	28,000	29,550	
	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaires d'artificiers et 2 compagnies du train d'artillerie . . . . .	225	1,350		
État-major du Génie.	1 Inspecteur général . . . . .	2,500	2,500	7,500	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales . . . . .	1,200	4,800		
Troupes du Génie.	1 Régiment . . . . .	5,000	5,000	5,000	
Gendarmerie.	9 Compagnies . . . . .		11,000	11,000	
				540,990	
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur les masses des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues. . . fr.				10,990	
				530,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .				550,000	
Différence en moins au Budget de 1844. . . . . fr.				20,000	

CHAPITRE III. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
<b>Article Premier.</b>			
<i>Traitements et indemnités.</i>			
ÉTAT-MAJOR.			
1 Commandant directeur des études . . . . .	5,000	»	
2 Examinateurs permanents. . . . .	8,800	»	
1 Capitaine instructeur . . . . .	800	»	
1 Instructeur adjoint. . . . .	655	55	
1 Officier comptable . . . . .	555	55	
4 Inspecteurs des études. . . . .	6,000	»	
1 Secrétaire. . . . .	1,600	»	
1 Dessinateur civil. . . . .	2,400	»	
1 Aumônier. . . . .	2,000	»	
1 Médecin . . . . .	835	55	
<i>Employés du service intérieur.</i>			
	26,599	99	
1 Mécanicien . . . . .	1,200	»	
1 Waguemestre conservateur des bâtiments. . . . .	700	»	
1 Garde conservateur du matériel . . . . .	560	»	
1 Infirmier. . . . .	400	»	
2 Portiers . . . . .	1,000	»	
4 Hommes de peine . . . . .	1,600	»	
1 Préparateur de chimie. . . . .	600	»	
2 Tambours . . . . .	566	»	
		52,825	99
<b>Art. 2.</b>			
<i>Enseignement.</i>			
5 Professeurs militaires . . . . .	5,900	»	
9 Id. civils . . . . .	54,700	»	
10 Répétiteurs militaires . . . . .	8,152	61	
5 Id. civils . . . . .	9,500	»	
1 Maître militaire. . . . .	800	»	
5 Id. civils. . . . .	7,700	»	
		66,752	61
<b>Art. 3.</b>			
<i>Solde des élèves.</i>			
Solde des élèves . . . . .	26,120	12	26,120 12
<b>Art. 4.</b>			
<i>Dépenses d'administration.</i>			
Frais de bureau. . . . .	5,000	»	
Manège . . . . .	1,500	»	
Chauffage et éclairage . . . . .	9,000	»	
Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .	1,000	»	
Indemnité au travailleurs . . . . .	1,500	»	
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour . . . . .	1,281	»	
Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc., etc. . . . .	1,200	»	
Jury d'examen de sortie (membres des universités) . . . . .	2,000	»	
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues . . . . .	4,040	28	
		24,321	28
TOTAL. . . . .		fr.	150,000 »
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .			150,000 »
DIFFÉRENCE. . . . .		fr.	»

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

DÉSIGNATION.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.	<i>Observations.</i>
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions . . . . .	4,000 »		
Achats de médicaments, lingers et menues dépenses . . . . .	90,000 »		
		94,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitements des militaires malades dans les hôpitaux, etc., 416,000 journées à 90 centimes . . . . .	374,400 »		
Traitements des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées de traitement à 90 centimes. . . . .	9,000 »		
		383,400 »	
ART. 3.			
Location des bâtiments, menues réparations . . . . .	23,000 »	23,000 »	
TOTAL. . . . . fr.		500,400 »	
Le crédit demandé pour 1843 s'élève à . . . . .		519,300 »	
Différence en moins au Budget de 1844. . . . .		18,900 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1844.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
1 <sup>o</sup> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achats d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions et dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets en bois pour la conservation des poudres; achat de bois pour plates-formes; soldes des portiers d'arsenaux; allocations accordées aux conducteurs temporaires, chargés d'escorter des convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre; SAVOIR :			
Dans la 1 <sup>o</sup> direction d'artillerie . . . . .	21,000 »	»	a) 80,000 »
— 2 <sup>o</sup> — — . . . . .	22,000 »	»	
— 3 <sup>o</sup> — — . . . . .	18,000 »	»	
— 4 <sup>o</sup> — — . . . . .	19,000 »	»	
2 <sup>o</sup> Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion . . . . .	16,000 »	»	b) 16,000 »
3 <sup>o</sup> Fabrication de poudres de guerre . . . . .	50,000 »	»	c) 50,000 »
	146,000 »		
4 <sup>o</sup> Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège . .			
SAVOIR :			
1,000 Carabines du système Delvigne, à. fr. 66 »	66,000 »	»	d) 190,375 »
2,000 Fusils du nouveau modèle à percussion, à . . . . . 40 »	80,000 »	»	
300 Sabres de cavalerie, à . . . . . 26 25	7,875 »	»	
10,000 Armes à transformer au nouveau système, à . . . . . 3 65	»	36,500 »	
Réparations de fusils divers . . . . .	20,000 »	»	
	173,875 »	36,500 »	
A DÉDUIRE : la solde des ouvriers militaires, s'élevant à 20,000 francs . . . . .	16,508 »	3,492 »	
RESTE. . . . fr.	157,367 »	33,008 »	
A REPORTER. . . . fr.	303,367 »	33,008 »	336,375 »

*Matériel de l'Artillerie.*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
90,000 »	»	10,000 »	<p>a) Ces fonds sont destinés : 1<sup>o</sup> à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2<sup>o</sup> au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.</p> <p>b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées pendant l'année 1843, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement général en munitions des armes du nouveau système.</p> <p>c) Cette somme doit servir à remplacer les poudres consommées en 1843 pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée et à compléter insensiblement l'approvisionnement des places en poudres de guerre.</p>
30,000 »	»	14,000 »	
30,000 »	20,000 »	»	
219,850 »	»	29,475 »	<p>d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre, est indispensable : 1<sup>o</sup> pour donner au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ce corps; 2<sup>o</sup> pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 3<sup>o</sup> pour approprier au système à percussion une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes ou dans les magasins de l'artillerie.</p>
369,850 »	20,000 »	53,475 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1844.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	303,367 »	32,008 »	335,375 »
5 <sup>e</sup> Travaux de la fonderie de canons à Liège ;			
SAVOIR :			
Fabrication de 8 canons à bombes de 0 <sup>m</sup> 29 en fonte.			
— 22 — de 0.20 —			
— 200 bombes . . . de 0.29.			
— 500 obus . . . de 0.20.			
— 1,000 — . . . de 0.15 à œil taraudé.			
— 1,000 grenades . . . de 0.15.			
— 600 boîtes à balles pour canons de 6 <sup>e</sup> .			
— 600 — pour obusier de 0 <sup>m</sup> 15 long.			
— ferrures pour l'arsenal de construction.			
Réparations à l'équipage de ponts ; travaux divers.			
<i>Achats de matériaux.</i>			
100,000 kilogrammes de fontes fortes, à . fr. 0 15	15,000 »	»	
60,000 — — douces, à . . 0 11	6,600 »	»	
Fers forgés, tôles et aciers . . . . .	1,800 »	»	
Houilles, charbons, coak et fagots . . . . .	9,200 »	»	
Menus objets, huiles, cordages, outils, etc. . . . .	1,125 »	»	a) 80,000 »
Bois de construction . . . . .	1,975 93	»	
Traitements des employés et du portier . . . . .	12,947 87	»	
Salaire des ouvriers . . . . .	30,000 »	»	
Menus achats et dépenses diverses . . . . .	1,351 15	»	
6 <sup>e</sup> Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers ;			
SAVOIR :			
6 Affûts de place-côte de 0 <sup>m</sup> 29 avec châssis et dépen <sup>ces</sup> .			
17 — — de 0.20 —			
5 Avant-trains de place-côte.			
Achats de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois ; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients divers à l'usage des ateliers.	35,111 20	»	
Achat de charbons de forge . . . . .	1,650 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre . . . . .	23,400 »	»	
Traitements des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasins, le por- tier de l'établissement et les journaliers . . . . .	13,638 80	»	b) 75,000 »
Frais de bureau . . . . .	1,200 »	»	
A REPORTER. . . . fr.	458,367 »	33,008 »	491,375 »

*Matériel de l'Artillerie (suite).*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
369,850 »	20,000 »	53,475 »	
100,000 »	»	20,000 »	<p>a) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre, d'un nouveau système et d'une grande efficacité pour la défense des places et des côtes.</p> <p>Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.</p>
100,000 »	»	25,000 »	<p>b) Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction des affûts avec dépendances, pour les nouvelles bouches à feu introduites dans l'armement de quelques places et dans la défense des côtes.</p>
569,850 »	20,000 »	98,475 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1844.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . .	438,367 »	33,008 »	491,375 »
7° Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	10,000 »	»	a) 10,000 »
8° Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . .	10,000 »	»	b) 10,000 »
9° Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie . . . . .	5,000 »	»	c) 5,000 »
10° Dépenses diverses et menus achats . . . . .	3,625 »	»	d) 3,625 »
TOTAUX. . . . fr.	486,992 »	33,008 »	520,000 »

Reste diminution nette . . . . .

*Matériel de l'Artillerie (suite).*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1843.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1844.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
569,850 "	20,000 "	98,475 "	
10,000 "	"	"	a) Cette école a pour objet de propager dans le corps de l'artillerie l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible.
10,000 "	"	"	b) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation.
5,000 "	"	"	c) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection de modèles des principaux attirails de guerre.
5,150 "	"	1,525 "	d) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, qui ne peuvent être prévues.
600,000 "	20,000 "	100,000 "	
	80,000 "		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.
Ostende . . . . .	2,480 "	2,200 "	2,620 "	4,620 "	5,700 "	a) 17,580 "
Menin . . . . .	1,500 "	"	2,000 "	2,500 "	"	b) 5,000 "
Audenarde . . . . .	800 "	500 "	700 "	700 "	15,170 "	4,270 "
Gand . . . . .	1,200 "	5,800 "	500 "	1,000 "	18,400 "	1,000 "
Ypres . . . . .	900 "	"	5,000 "	8,200 "	"	5,000 "
Termonde . . . . .	500 "	800 "	1,700 "	2,100 "	4,000 "	c) 21,900 "
Nieuport . . . . .	500 "	1,000 "	1,500 "	1,250 "	2,550 "	2,700 "
Postes fortifiés des Flandres . . . . .	400 "	"	600 "	"	"	"
Anvers ( place ) . . . . .	6,000 "	2,000 "	15,000 "	2,500 "	6,000 "	d) 62,500 "
Id. (citadelle) . . . . .	2,220 "	900 "	5,580 "	"	e) 10,000 "	"
Fort S <sup>te</sup> -Marie . . . . .	600 "	1,050 "	850 "	"	"	"
Id. Lillo . . . . .	1,700 "	2,000 "	5,800 "	f) 10,000 "	"	"
Id. Liefkenshoek . . . . .	1,200 "	1,700 "	5,600 "	"	g) 51,600 "	"
Lierre . . . . .	480 "	500 "	2,420 "	"	"	3,600 "
Malines . . . . .	2,000 "	"	"	"	"	"
Bruxelles . . . . .	6,000 "	"	"	10,800 "	"	"
Louvain . . . . .	2,800 "	"	"	2,200 "	"	"
Vilvorde . . . . .	2,000 "	"	"	"	"	"
Diest . . . . .	5,000 "	"	1,000 "	"	"	14,000 "
Liège . . . . .	11,098 "	1,658 "	5,244 "	16,682 "	"	518 "
Huy . . . . .	450 "	550 "	"	1,000 "	2,700 "	900 "
Hasselt . . . . .	1,600 "	"	900 "	2,100 "	"	1,400 "
Arlon . . . . .	2,000 "	"	"	h) 8,000 "	"	"
Bouillon . . . . .	1,200 "	500 "	300 "	1,500 "	1,400 "	400 "
Tournay . . . . .	2,400 "	900 "	1,500 "	18,900 "	5,500 "	2,400 "
Namur . . . . .	2,000 "	800 "	2,500 "	8,400 "	4,800 "	1,700 "
Charleroy . . . . .	2,700 "	600 "	1,700 "	18,700 "	2,200 "	2,500 "
Dinant . . . . .	780 "	500 "	500 "	1,400 "	770 "	"
Mous . . . . .	2,600 "	"	3,400 "	5,550 "	"	i) 15,500 "
Ath . . . . .	2,000 "	"	2,000 "	9,000 "	"	3,600 "
Philippeville . . . . .	1,200 "	"	1,800 "	5,200 "	"	1,200 "
Mariembourg . . . . .	620 "	"	180 "	1,200 "	"	900 "
Camp de Beverloo . . . . .	"	"	"	25,500 "	"	"
Id. de Brasschaet . . . . .	"	"	"	1,250 "	"	"
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>66,928 "</b>	<b>21,558 "</b>	<b>61,894 "</b>	<b>168,112 "</b>	<b>126,500 "</b>	<b>167,968 "</b>
<b>TOTAUX d'après l'ancienne division des dépenses . . . . .</b>		<b>150,380 "</b>		<b>168,112 "</b>		<b>204,558</b>

Pour frais de surveillance générale des travaux du génie . . . . .  
 — loyer des bâtiments dans diverses places, et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt, des postes fortifiés des Flandres et du champ de manœuvre du camp de Beverloo . . . . .  
 — frais de bureau des commandants du génie dans les places . . . . .  
 — — de dessinateurs, levé des plans, etc. . . . .  
 — — d'instruction pratique du régiment du génie . . . . .

**TOTAL des dépenses ordinaires. . . . .**

**DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Construction de nouvelles fortifications à Diest . . . . .**

**TOTAL GÉNÉRAL . . . . .**

Le crédit demandé au Budget de 1845 s'élève à . . . . .

**DIFFÉRENCE EN MOINS au Budget de 1844 . . . . . fr.**

## Matériel du Génie.

CRÉDIT demandé POUR 1844.	Observations.
53,000 »	
11,000 »	
20,000 »	
23,700 »	
17,100 »	
51,000 »	
9,500 »	
1,000 »	
94,000 »	
16,500 »	
2,500 »	
17,500 »	
58,100 »	
6,800 »	
2,000 »	
16,800 »	
5,000 »	
2,000 »	
18,000 »	
35,000 »	
5,600 »	
6,000 »	
10,000 »	
5,500 »	
31,200 »	
20,000 »	
28,200 »	
5,750 »	
26,850 »	
16,600 »	
7,400 »	
2,900 »	
25,300 »	
1,250 »	
613,050 »	
21,000 »	
29,000 »	
18,000 »	
5,000 »	
3,500 »	
687,550 »	
452,000 »	
1,159,550 »	
1,204,500 »	
64,950 »	

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Sous la dénomination d'*ouvrages mixtes*, sont compris tous les travaux à exécuter dans un but d'utilité publique, étrangers aux intérêts purement militaires; tels que ceux qu'exigent les communications, les écluses, les canaux, cours d'eaux, etc., dépendants des places fortes.

Le Budget du matériel du Génie a été réduit aux limites fixées par les ressources du Trésor, et n'est pas calculé d'après les besoins réels du service, qui sont évalués à près de 5,000,000 de francs par M. l'inspecteur général des fortifications. Il y a donc lieu à rappeler l'observation consignée dans les détails des Budgets de 1842 et 1843: « que » le tableau ci-contre ne peut nullement être considéré comme donnant, pour la suite, les éléments du Budget » normal des dépenses du matériel du Génie, etc., etc. »

## OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

- a) Cette somme comprend celle de 15,000 francs pour la reconstruction du pont de la Porte Royale.  
 b) Pour travaux urgents aux ponts et à un aqueduc.  
 c) Comprend une somme de 15,000 francs pour la construction d'un aqueduc de décharge des eaux de la Dendre par les fossés de la place.  
 d) Comprend la somme de 60,000 francs pour la reconstruction des ponts de la porte de Slyck.  
 e) Pour réparations urgentes à des voûtes qui menacent ruine.  
 f) Pour construction d'une citerne indispensable.  
 g) Continuation des travaux de restauration du fort.  
 h) Pour améliorations à faire à la caserne.  
 i) Comprend 12,000 francs pour réparations urgentes aux ponts et aux communications publiques.

## CHAPITRE VI. — Traitements divers.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1844.
	de chevaux.	de rations.			
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.</b>					
<b>Disponibilité.</b>					
1 Colonel de cavalerie . . . . .	2	752	5,600 »	5,600 »	
1 Médecin en chef . . . . .	»	»	3,660 »	3,660 »	
1 Intendant militaire de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	366	4,200 »	4,200 »	
1 Major d'artillerie . . . . .	2	752	5,660 »	5,660 »	
<b>Non-activité.</b>					
5 Généraux-majors . . . . . } 2 à . . . . .	»	»	5,250 »	10,500 »	
» . . . . . } 1 à . . . . .	»	»	4,640 »	4,640 »	
1 Colonel . . . . .	»	»	3,700 »	3,700 »	
7 Majors . . . . .	»	»	2,525 »	17,675 »	
28 Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	1,650 »	46,200 »	
28 Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	1,450 »	40,600 »	
1 Id. de corps francs, à 3 <sup>e</sup> 17 <sup>e</sup> par jour . . . . .	»	»	1,160 22	1,160 22	
50 Lieutenants . . . . .	»	»	950 »	47,500 »	
2 Id. de corps francs, à 2 <sup>e</sup> 53 <sup>e</sup> par jour . . . . .	»	»	871 08	1,742 16	
50 Sous-lieutenants . . . . .	»	»	800 »	40,000 »	
2 Id. de corps francs, à 2 <sup>e</sup> 12 <sup>e</sup> par jour . . . . .	»	»	775 92	1,551 84	
1 Intendant militaire de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	3,150 »	3,150 »	
2 Sous-intendants militaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	2,525 »	5,050 »	
1 Id. id. adjoint . . . . .	»	»	950 »	950 »	
1 Médecin de régiment . . . . .	»	»	1,450 »	1,450 »	
1 Id. de bataillon . . . . .	»	»	950 »	950 »	
8 Id. adjoints . . . . .	»	»	800 »	6,400 »	
2 Pharmaciens de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	»	»	950 »	1,900 »	
12 Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	800 »	9,600 »	
1 Garde du génie de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	740 »	740 »	
1 Directeur d'hôpital . . . . .	»	»	1,000 »	1,000 »	
1 Sous-directeur . . . . .	»	»	600 »	600 »	
<b>Réforme.</b>					
1 Sous-intendant militaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	1,262 50	1,262 50	
2 Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	»	»	825 »	1,650 »	
2 Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	»	»	725 »	1,450 »	
6 Lieutenants . . . . .	»	»	475 »	2,850 »	
10 Sous-lieutenants . . . . .	»	»	400 »	4,000 »	
				275,591 72	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicaments.				1,576 95	
<b>Pensions.</b>					
				RESTE . . . . .	274,014 77
Pensions temporaires accordées et à accorder . . . . .				20,000 »	20,000 »
<b>ART. 2.</b>					
Traitement de 53 aumôniers et desservants . . . . .				52,500 »	52,500 »
<b>ART. 3. — Traitements d'employés dans les magasins.</b>					
1 Garde-magasin de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .				3,550 »	3,550 »
1 Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .				2,500 »	2,500 »
<b>ART. 4. — Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</b>					
Pensions à 44 militaires décorés . . . . .				9,724 62	
Secours sur le fonds de Waterloo, à 164 militaires . . . . .				13,710 61	
					23,435 25
5		1850			
TOTAL . . . . . fr.					555,800 »
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .					550,690 »
DIFFÉRENCE EN PLUS au Budget de 1844. . . . . fr.					5,110 »

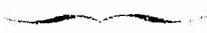
207

PIÈCES A L'APPUI

DU

**BUDGET DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1844.



208

**RÉCAPITULATION**

*De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1844 et pour leur logement et nourriture en marche.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	»	2,415	»	»	1,058 45	»	»	1,058 45
Infanterie . . .	276	7,200	15,140	216,000	57,600	5,650 20	99,560 »	42,624 »	147,634 20
Cavalerie . . .	96	1,254	4,620	18,510	28,582	1,986 60	8,514 60	21,002 68	51,505 88
Artillerie . . .	16	240	750	7,200	1,920	522 50	5,512 »	1,420 80	5,035 50
Génie . . . . .	16	240	720	7,200	960	500 60	5,512 »	710 40	4,332 »
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>429</b>	<b>8,914</b>	<b>21,645</b>	<b>248,910</b>	<b>88,862</b>	<b>9,507 55</b>	<b>114,408 60</b>	<b>65,757 88</b>	<b>189,565 85</b>
A déduire les sommes réduites sur les autres articles . . . . .									155,505 54
Reste dépense effective . . . . . fr.									53,970 29

**INDICATION**

*Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.*

DES CHAPITRES.	DES SECTIONS.	DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
					D'INFANTERIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLERIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . . .	275,600	57,456	»	»	»	57,456 »
2	2	2	— de la cavalerie . . .	46,892	»	9,847 52	»	»	9,847 52
2	2	3	— de l'artillerie . . .	9,120	»	»	1,915 20	»	1,915 20
2	2	4	— du génie . . . . .	8,160	»	»	»	1,715 60	1,715 60
2	3	1	Masse de pain . . . . .	557,772	45,776	7,502 72	1,459 20	1,505 60	54,045 52
2	3	5	Casernem <sup>t</sup> des chevaux.	54,540	»	1,859 20	354 40	»	2,173 60
2	3	6	— des hommes.	168,886	6,840	1,172 50	228 »	204 »	8,444 50
<b>TOTAUX . . . . .</b>					<b>108,072</b>	<b>20,561 54</b>	<b>3,956 80</b>	<b>5,225 20</b>	<b>155,505 54</b>

### ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'État-Major général, pendant 30 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Lieutenant général . . . . .	1	6	30	12	360
Généraux majors. . . . .	5	9	90	8	720
Colonels, lieutenants-colonels et majors . . . . .	5	6	90	5	270
Intendant militaire . . . . .	1	2	50	5	90
Sous-intendant militaire. . . . .	1	2	50	5	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance . . . . .	8	16	240	2	480
Médecin principal . . . . .	1	2	50	2	60
Id. de bataillon. . . . .	2	»	60	2	120
Id. adjoints. . . . .	2	»	60	1 $\frac{1}{2}$	90
Économe d'hôpital . . . . .	1	»	50	1 $\frac{1}{2}$	45
Commis aux écritures . . . . .	2	»	60	1 $\frac{1}{2}$	90
TOTAUX. . . . .	25	45	750	»	2,415

### MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,415 rations de vivres de campagne, sans genièvre, à 45 centimes . . . . . fr. 1,058 45

**INFANTERIE.**

*DE VIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'Infanterie,  
pendant 30 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logem <sup>nt</sup> et nourriture.
Colonels . . . . .	4	8	120	4	480	„
Lieutenants-colonels et majors . . . . .	16	32	480	2	960	„
Capitaines adjudants-majors . . . . .	4	4	120	1½	180	„
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	12	„	560	1¼	540	„
Officiers payeurs . . . . .	8	„	240	1½	560	„
Porte-drapeaux . . . . .	4	„	120	1½	180	„
Médecins de régiment . . . . .	4	„	120	2	240	„
Id. de bataillon . . . . .	8	„	240	2	480	„
Capitaines . . . . .	72	„	2,160	1½	5,240	„
Lieutenants . . . . .	72	„	2,160	1½	5,240	„
Sous-lieutenants . . . . .	72	„	2,160	1½	5,240	„
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>276</b>	<b>44</b>	<b>8,280</b>	<b>„</b>	<b>13,140</b>	<b>„</b>
Adjudants-sous-officiers . . . . .	12	„	560	1	560	96
Tambours-majors . . . . .	4	„	120	1	120	32
Armuriers . . . . .	4	„	120	1	120	32
Caporaux-tambours . . . . .	12	„	560	1	560	96
Musiciens . . . . .	56	„	1,680	1	1,680	448
Caporaux cornets . . . . .	4	„	120	1	120	32
Sergents-majors . . . . .	72	„	2,160	1	2,160	576
Sergents . . . . .	288	„	8,640	1	8,640	2,504
Fourriers . . . . .	72	„	2,160	1	2,160	576
Caporaux . . . . .	576	„	17,280	1	17,280	4,608
Tambours et cornets . . . . .	144	„	4,520	1	4,520	1,152
Soldats . . . . .	5956	„	178,680	1	178,680	47,648
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>7200</b>	<b>„</b>	<b>216,000</b>	<b>„</b>	<b>216,000</b>	<b>57,600</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

13,140 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes . . . . . fr.	5,630 20
216,000 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	99,560 „
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>105,010 20</b>
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes. . . . .	42,624 „
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . .	<b>147,634 20</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1 <sup>er</sup> , 21 c <sup>s</sup> sur la solde . . . . . sur 273,600 journées	57,456 „
— II, — 3, — 1 <sup>er</sup> , 16 pour le pain . . . . .	275,600 — 43,776 „
— II, — 3, — 6, 05 pour le casern <sup>t</sup> des hommes . . . . .	136,800 — 6,840 „
<b>RESTE.</b> . . . . . fr.	<b>59,562 20</b>

**CAVALERIE.**

*DEVIS de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de Cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche (\*).*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route, en cantonnement et au camp.
Colonels . . . . .	2	6	60	4	240	»	»
Lieutenants-colonels ou majors . . . . .	6	18	180	2	360	»	»
Capitaines-adjudants-majors . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Lieutenants-adjudants-majors . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Officiers payeurs . . . . .	2	2	60	1 1/2	90	»	»
Porte étendards . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	»	»
Médecins de régiment . . . . .	2	2	60	2	120	»	»
Médecins de bataillon . . . . .	2	2	60	2	120	»	»
Vétérinaires . . . . .	4	4	120	1 1/2	180	»	»
Capitaines . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Lieutenants . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	»	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>96</b>	<b>190</b>	<b>2,880</b>	<b>»</b>	<b>4,620</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
Adjudants-sous-officiers . . . . .	6	6	90	1	90	158	228
Trompettes maréchaux-des-logis . . . . .	2	2	50	1	50	46	76
Id. brigadiers . . . . .	2	2	50	1	50	46	76
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	12	12	180	1	180	276	456
Maréchaux-des-logis . . . . .	72	72	1,080	1	1,080	1,656	2,756
Id. id. fourriers . . . . .	12	12	180	1	180	276	456
Brigadiers . . . . .	144	144	2,160	1	2,160	5,512	5,472
Trompettes . . . . .	56	56	540	1	540	828	1,568
Maréchaux-ferrants . . . . .	24	»	560	1	560	552	»
Cavaliers . . . . .	924	924	15,860	1	15,860	21,252	55,112
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>1,234</b>	<b>1210</b>	<b>18,510</b>	<b>»</b>	<b>18,510</b>	<b>28,582</b>	<b>45,980</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

4,620 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes . . . . .	fr.	1,986	60
18,510 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .		8,514	60
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>10,501</b>	<b>20</b>
28,582 Journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .		21,002	68
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>		<b>31,505</b>	<b>88</b>
<i>Il y a à déduire :</i>			
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 e <sup>r</sup> sur la solde . . . . . sur 46,892 journées		9,847	52
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain . . . . .		46,892	— 7,502 72
— II, — 5, — 5, 04 pour le casern <sup>t</sup> . des chevaux . . . . .		45,980	— 1,859 20
— II, — 5, — 6, 05 id. des hommes . . . . .		23,446	— 1,172 50
<b>RESTE . . . . .</b>	<b>fr.</b>	<b>11,142</b>	<b>54</b>

(\*) Un des deux régiments devra être cantonné à défaut d'écuries suffisantes au camp de Beverloo.

**ARTILLERIE.**

*DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'Artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major . . . . .	1	2	50	2	60	»	»
Capitaines . . . . .	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Lieutenants . . . . .	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Sous-lieutenants . . . . .	4	8	120	1 $\frac{1}{2}$	180	»	»
Médecin de bataillon . . . . .	1	1	50	2	60	»	»
Vétérinaires . . . . .	2	2	60	1 $\frac{1}{2}$	90	»	»
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>480</b>	<b>»</b>	<b>750</b>	<b>»</b>	<b>»</b>
Maréc.-des-logis-chefs et adj <sup>s</sup> de batterie . . . . .	4	4	120	1	120	52	152
Maréchaux-des-logis . . . . .	16	16	480	1	480	128	608
Id. id. fourriers . . . . .	2	2	60	1	60	16	76
Brigadiers . . . . .	16	16	480	1	480	128	608
Id. artificiers . . . . .	8	8	240	1	240	64	504
Trompettes . . . . .	6	6	180	1	180	48	228
Ouvriers . . . . .	8	»	240	1	240	64	»
Maréchaux-ferrants . . . . .	4	»	120	1	120	52	»
Canonnières et conducteurs . . . . .	176	168	5,280	1	5,280	1,408	6,384
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>240</b>	<b>220</b>	<b>7,200</b>	<b>»</b>	<b>7,200</b>	<b>1,920</b>	<b>8,560</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

750 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes. . . . . fr.	522 50
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	3,312 »
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>3,834 50</b>
1,920 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	1,420 80
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . .	<b>5,255 30</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c <sup>t</sup> sur la solde. . . . . sur 8,120 journées. 1,915 20	} 3,956 80
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain. . . . . 9,120 — 1,459 20	
— II, — 3, — 3, 04 pour le casernement des chevaux . . . . . 8,560 — 354 40	
— II, — 3, — 6, 05 id. des hommes . . . . . 4,560 — 228 »	
<b>RESTE.</b> . . . . fr.	<b>1,118 50</b>

**GÉNIE.**

*DE VIS de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du Génie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture pour 2 compagnies.
Capitaines . . . . .	8	»	240	1½	560	»
Lieutenants . . . . .	4	»	120	1½	180	»
Sous-lieutenants. . . . .	4	»	120	1½	180	»
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>16</b>	<b>»</b>	<b>480</b>	<b>»</b>	<b>720</b>	<b>»</b>
Sergents-majors. . . . .	4	»	120	1	120	16
Sergents . . . . .	20	»	600	1	600	80
Id. fourriers . . . . .	4	»	120	1	120	16
Caporaux . . . . .	24	»	720	1	720	96
Tambours . . . . .	8	»	240	1	240	52
Sapeurs-mineurs . . . . .	180	»	5,400	1	5,400	720
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>240</b>	<b>»</b>	<b>7,200</b>	<b>»</b>	<b>7,200</b>	<b>960</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

720 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes. . . . . fr.	509 60
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	3,512 »
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>5,621 60</b>
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes. . . . .	710 40
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . .	<b>4,552 »</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c <sup>s</sup> sur la solde. . . . . sur 8,160 journées. 1,715 60	} 3,225 20
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain. . . . . 8,160 — 1,505 60	
— II, — 5, — 6, 05 pour le casernement des hommes . . . . . 4,080 — 204 »	
<b>RESTE.</b> . . . . fr.	<b>1,108 80</b>

**RÉCAPITULATION**

*De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp pendant 336 jours.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie . . . . .	22	562	11,424	121,652	4,912 52	55,950 72	60,865 04
Génie . . . . .	8	120	4,052	40,520	1,755 76	18,547 20	20,280 96
TOTAUX . . . . .	50	482	15,456	161,952	6,646 08	74,497 92	81,144 »
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 161,952 journées à 2 centimes . . . . .							5,259 04
RESTE . . . . . fr.							77,904 96
<i>Il y a encore à déduire :</i>							
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c <sup>s</sup> sur la solde d'infanterie. . . . sur 121,652 journées. 25,542 72							} 59,922 24
— II, — 2, — 4, 21 sur la solde du génie. . . . . 40,520 — 8,467 20							
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain . . . . . 161,952 — 25,912 52							
RESTE dépense effective. . . . . fr.							17,982 72

**INFANTERIE.**

*DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'Infanterie  
qui gardera le camp pendant 336 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT AUX RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major . . . . .	1	2	556	2	672
Lieutenant-adjutant-major . . . . .	1	»	556	1½	504
Médecin de bataillon . . . . .	1	»	556	2	672
Officier payeur . . . . .	1	»	556	1½	504
Capitaines . . . . .	6	»	2,016	1½	5,024
Lieutenants . . . . .	6	»	2,016	1½	5,024
Sous-lieutenants . . . . .	6	»	2,016	1½	5,024
TOTAUX. . . . .	22	2	7,592	»	11,424
Adjutant-sous-officier . . . . .	1	»	556	1	556
Caporal-tambour . . . . .	1	»	556	1	556
Sergents-majors. . . . .	6	»	2,016	1	2,016
Sergents . . . . .	24	»	8,064	1	8,064
Sergents-fourriers . . . . .	6	»	2,016	1	2,016
Caporaux . . . . .	48	»	16,128	1	16,128
Tambours et cornets . . . . .	12	»	4,052	1	4,052
Soldats . . . . .	264	»	88,704	1	88,704
	562	»	121,652	»	121,652

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

11,424 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes . . . . .	4,912 32
121,652 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	55,950 72

TOTAL. . . . . fr. 60,865 04

*Il y a à déduire :*

Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c <sup>t</sup> sur la solde . . . . . sur 121,652 journées. 25,542 72	} 45,005 84
— II, — 3, — 1, 16 » pour le pain . . . . . 121,652 — 19,461 12	

RESTE . . . . . fr. 15,859 20

**GÉNIE.**

*DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies du régiment du Génie, qui garderont le camp pendant 336 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines . . . . .	4	1,544	1½	2,016
Lieutenants. . . . .	2	672	1½	1,008
Sous-lieutenants . . . . .	2	672	1½	1,008
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>8</b>	<b>2,688</b>	<b>»</b>	<b>4,032</b>
Sergents-majors . . . . .	2	672	1	672
Sergents. . . . .	10	3,560	1	3,560
Sergents-fourriers. . . . .	2	672	1	672
Caporaux . . . . .	12	4,032	1	4,032
Tambours . . . . .	4	1,544	1	1,544
Sapeurs-mineurs . . . . .	90	50,240	1	50,240
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>120</b>	<b>40,520</b>	<b>»</b>	<b>40,520</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

4,032 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes . . . . . fr.	1,755 76
40,520 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	18,547 20
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>20,280 96</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c' sur la solde. . . . . sur 40,520 journées. 8,467 20	} 14,918 40
— II, — 3, — 1, 16 pour le pain . . . . . 40,520 — 6,451 20	
<b>RESTE.</b> . . . . . fr.	<b>5,562 56</b>

**DEVIS**

*De la dépense résultant du campement successif des batteries d'Artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Officiers . . . . .	152	192	3,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	"	"
Sous-officiers et soldats . . . . .	2350	450	49,550	1	49,550	23,500	15,950

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes . . . . . fr.	2,058 84
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	22,701 "
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>24,759 84</b>
23,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	17,590 "
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . .	<b>42,149 84</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c <sup>s</sup> sur la solde . . . . . sur 72,850 journées. 15,298 50	} 29,555 75
— II, — 5, — 1, 16 pour le pain . . . . . 72,850 — 11,656 "	
— II, — 5, — 5, 04 pour le casernement des chevaux . . . . . 15,950 — 558 "	
— II, — 5, — 6, 05 pour le casernement des hommes . . . . . 56,425 — 1,821 25	
<b>RESTE.</b> . . . . . fr.	<b>12,816 09</b>

**MINISTÈRE DE LA GUERRE.****BUDGET DE 1844.****OBSERVATIONS GÉNÉRALES.**

Si l'on se rappelle que le montant du premier Budget, demandé pour le pied de paix, était d'environ 33 millions, on doit reconnaître que le Département de la Guerre a déjà fait des sacrifices considérables pour contribuer à diminuer les dépenses générales de l'État. Ces sacrifices ont été poussés, cette année, aussi loin qu'il était possible de le faire, en conservant à l'armée une organisation qui permette de faire face à tout ce qu'exigent une neutralité respectable, le maintien de l'indépendance du pays, la garantie de ses institutions, la sûreté intérieure et la consolidation de l'ordre établi.

Pour parvenir à réduire le Budget de 1844 à 28,130,000 francs, il a fallu faire toutes les économies dont les dépenses du Département de la Guerre sont susceptibles.

Dans le montant de cette somme, sont d'ailleurs comprises des dépenses que l'on peut considérer comme étrangères aux dépenses spéciales ou ordinaires de l'armée. On a cru devoir les faire ressortir, en les indiquant sous la rubrique de *Charges extraordinaires*. Leur somme s'élève à fr. 2,465,518 99 centimes, et se compose, savoir :

1° De la différence entre la solde actuelle et celle qu'on propose d'allouer aux soldats à incorporer à l'avenir ;

2° Du passage momentané à la section de réserve d'un certain nombre d'officiers dépassant l'effectif proposé dans le projet d'organisation ;

3° Des dépenses de la gendarmerie portées jusqu'ici au compte du Budget de la Guerre, quoique ce corps soit presque entièrement au service du Département de la Justice ;

4° De la construction d'une nouvelle forteresse, etc.

Il faut encore déduire du Budget de 1844, pour apprécier le chiffre normal,

l'augmentation qu'entraînera l'année bissextile, augmentation qu'on peut évaluer à environ 45,000 francs.

Enfin, il est à remarquer aussi que le Département de la Guerre produit annuellement au Trésor, et sans qu'il en soit tenu compte à son Budget, une recette d'environ 300,000 francs, somme qui provient :

1 <sup>o</sup> De versements faits par les corps en remboursement des dettes à la masse d'habillement, évalués à . . . . . fr.	150,000	»
2 <sup>o</sup> De la pension à payer par les élèves de l'école militaire, qui s'élèvera, pour l'année 1844, à . . . . .	21,000	»
3 <sup>o</sup> Du remboursement, par les villes, d'avances faites par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries militaires, estimé à . . . . .	15,000	»
4 <sup>o</sup> Du produit de la vente des chevaux réformés et d'autres objets du matériel, etc., évalué à . . . . .	10,000	»
5 <sup>o</sup> Du produit de la location de terrains, etc., du domaine de la Guerre, estimé à . . . . .	104,000	»
Ensemble. . . . . fr.	300,000	»

Comparé aux crédits demandés en 1843, le Budget de 1844 comprend néanmoins quelques augmentations de dépenses nécessitées par l'introduction de diverses améliorations réclamées depuis longtemps, et qu'il a paru urgent d'opérer au moment de réduire le Budget au strict nécessaire.

Les motifs qui justifient ces augmentations, et les changements qui, d'un autre côté, ont exigé quelques transferts et permis des réductions assez nombreuses, sont expliqués dans les notes suivantes.

## NOTE I<sup>re</sup>.

—

### CHAPITRE PREMIER.

#### ART. 2 ET 3.

*Traitements des fonctionnaires, employés, huissiers, etc., et suppléments aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre.*

En 1842, le traitement des fonctionnaires, employés civils, etc., était porté au chapitre I<sup>er</sup>, art. 2, pour 165,000 francs.

Les suppléments de traitement aux officiers employés au Département de la Guerre étaient compris dans le chapitre II, section 1<sup>re</sup>, art. 1, *État-major général*, pour 8,000 francs.

Au Budget de 1843, on avait réuni les deux sommes en un seul article ; mais, sur la proposition de la section centrale de la Chambre des Représentants, pro-

position à laquelle se rallia le Ministre, elles furent de nouveau scindées et portées au même chiffre.

Il est à observer que la somme de 8,000 francs n'était répartie qu'entre un petit nombre des officiers attachés au Département de la Guerre; l'insuffisance de cette somme a empêché d'y faire participer un plus grand nombre.

Comme il a paru juste qu'au moment de la réduction de l'armée, les places disponibles au Ministère fussent réservées aux militaires, on en a successivement appelé un certain nombre, pour y remplir les emplois vacants par suite d'extinctions parmi les employés civils.

En conséquence, il a paru naturel de diminuer la somme affectée au traitement des derniers et d'augmenter celle qui était destinée aux suppléments de traitement des militaires.

La somme disponible, par suite d'extinctions parmi les employés civils, se montait à 12,000 francs environ. Le Ministre a jugé qu'il était équitable d'appliquer une partie de cette somme à des augmentations de traitement pour les employés civils qui avaient le plus de titres à cette faveur, par l'importance de leur travail et par l'ancienneté de leurs services : 7,000 francs ont été répartis de cette manière.

De cette somme les 5,000 francs restants sont destinés à être repartis comme suppléments de traitement entre les militaires qui ont été privés jusqu'ici de toute indemnité.

Telles sont les raisons pour lesquelles la somme de 165,000 francs de l'art. 2 a été réduite à 160,000 francs, et celle de 8,000 francs de l'art. 3 portée à 13,000 francs au Budget de 1844.

## NOTE 2.

### CHAPITRE PREMIER.

#### ART. 6.

*Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs.*

Cet article est porté à 10,000 francs; le Budget de 1843 ne le comprenait que pour 6,000 francs : il y a donc majoration de 4,000 francs cette année.

Cette majoration se justifie par le grand nombre de demandes de secours, notamment de la part d'anciens militaires qui ont été réformés pour infirmités graves, mais auxquels la loi sur les pensions n'est malheureusement pas applicable. Ces demandes se multiplient de jour en jour.

D'un autre côté, la section centrale de la Chambre des Représentants a demandé l'année dernière, que les anciens employés civils du Département de la Guerre

fussent appelés au partage de ces fonds. — Il a été satisfait à cette demande ; mais on comprendra que le nombre de participants étant aujourd'hui plus considérable , la somme de 6,000 francs est devenue tout à fait insuffisante.

### NOTE 3.

—

#### CHAPITRE II.

##### SECTION PREMIÈRE. — ARTICLE PREMIER.

###### *État-major-général.*

Le projet de loi sur l'organisation de l'armée porte , pour la section d'activité :

- 9 lieutenants-généraux ,
- 18 généraux-majors ;

et pour la section de réserve :

- 7 ~~4~~ lieutenants-généraux ,
- 4 ~~3~~ généraux-majors.

Il n'a été compris dans le Budget de 1844 que :

- 2 lieutenants-généraux , et

- 3 généraux-majors dans cette dernière section , et il est encore à remarquer que l'on a déduit des traitements de la section d'activité , une somme de fr. 77,410 56 c<sup>s</sup> pour généraux en mission , ainsi que pour vacances et congés.

Ce chapitre présente , pour 1844 , une augmentation de 17,200 francs : elle résulte en partie de la création de la section de réserve , et en partie d'une légère augmentation provenant de l'organisation proposée pour le cadre de l'état-major : on a porté dans ce cadre un troisième colonel que le Budget de 1843 ne comprenait pas , bien qu'il existât.

Le commandant de la gendarmerie , qui a aujourd'hui le grade de général-major , est compris dans cet article , tandis qu'il figurait , les années précédentes , à la section II , article 5.

### NOTE 4.

—

#### CHAPITRE II.

##### SECTION PREMIÈRE. — ART. 2.

###### *État-major des provinces et des places.*

Cet article porte une augmentation de fr. 3,510 50 c<sup>s</sup> ; elle provient principalement de ce qu'on a cru devoir augmenter de 110 francs le traitement des

adjudants de place de 3<sup>e</sup> classe, de 30 francs celui des portiers de 2<sup>e</sup> classe, et de 40 francs celui des portiers de 3<sup>e</sup> classe.

Pour justifier cette augmentation, il suffira de signaler le traitement actuel; il s'élève :

Pour l'adjudant de place de 3 <sup>e</sup> classe, dont les fonctions sont ordinairement confiées à d'anciens officiers, qui peuvent même avoir le grade de capitaine, à . . . . .	fr. 1,690 »
Pour le portier de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	170 »
Pour le portier de 3 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	110 »

### NOTE 5.

—

## CHAPITRE II.

### SECTION PREMIÈRE. — ART. 3.

#### *Service de l'Intendance.*

L'augmentation de fr. 4,676 50 c<sup>s</sup> provient de ce qu'il existe plus de sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe qu'il n'en était porté au Budget de 1843, et en partie du projet de réorganisation par lequel s'opèrerait la fusion des quartiers-maîtres et du corps de l'Intendance.

### NOTE 6.

—

## CHAPITRE II.

### SECTION PREMIÈRE. — ART. 4.

#### *Service de santé et administration des hôpitaux.*

Depuis longtemps des plaintes se sont élevées, même au sein des Chambres, au sujet du traitement des médecins militaires; il a paru que le moment était venu de faire concorder ces traitements avec les connaissances que les officiers de santé doivent posséder, et sous le rapport desquelles ils peuvent être assimilés aux officiers des armes savantes.

Les médecins de garnison et les pharmaciens principaux, les médecins de régiment et les pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, l'inspecteur vétérinaire, les vétérinaires de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe diplômés, doivent, aux termes des arrêtés des 9 septembre 1835, 8 mars 1836 et 19 octobre 1842, recevoir un supplément de solde après dix ans de grade. Jusques-là, le médecin de garnison, assimilé au

grade de capitaine en premier, touche un traitement de 3,800 francs; le médecin de régiment, assimilé au grade de capitaine en second, un traitement de 3,350 francs.

En considération de l'infériorité des grades auxquels ces officiers de santé sont d'abord assimilés, il a paru que leur traitement devait être porté au niveau de celui des officiers de l'état-major de leurs grades, et, par suite, à 4,650 francs pour le médecin de garnison, et à 3,800 francs pour le médecin de régiment, en supprimant toutefois l'augmentation attachée aux dix années de grade.

Pour les mêmes raisons, le traitement des médecins principaux, qui est aujourd'hui de 5,050 francs, a été porté à 5,500 francs, et celui des pharmaciens principaux, qui est de 3,800, à 4,650 francs.

De la même manière, le traitement des pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, et celui de l'inspecteur vétérinaire, a été porté à 3,800 francs; celui du vétérinaire de 1<sup>re</sup> classe, en sa qualité de chef de service, à 2,950 francs.

Quant aux vétérinaires de 2<sup>e</sup> classe, on a supprimé l'augmentation de 320 fr. qui leur est allouée après dix années de grade, le traitement de 2,100 francs paraissant assez élevé.

Le traitement du médecin de bataillon a été conservé à 2,500 francs, celui du médecin adjoint à 2,100 francs, parce que l'assimilation de ces officiers de santé aux grades respectifs de lieutenant et de sous-lieutenant a paru juste, et que les traitements mentionnés ci-dessus sont ceux des officiers du même grade dans les armes spéciales.

Les médecins adjoints, attachés aux hôpitaux, jouissent aujourd'hui de 1,500 francs de traitement, tandis que ceux qui font le service dans les corps touchent 2,100 francs. Cette différence provient de ce que les premiers reçoivent leur nourriture dans les hôpitaux. On a jugé qu'il serait plus régulier de donner à tous les médecins-adjoints le traitement de 2,100 francs, et de supprimer cette nourriture, aussi bien pour les médecins adjoints que pour les pharmaciens de 3<sup>e</sup> classe.

Le traitement de ceux-ci n'a été augmenté que de 100 francs, parce qu'il a paru que 1,600 francs sont un traitement proportionné à l'emploi.

La loi pour la création de l'école militaire comprend un médecin de bataillon, qui, jusqu'ici, n'a pas figuré au Budget; il y a été porté pour l'année 1844.

Quelques autres légères augmentations et diminutions ont été la suite de l'organisation projetée.

## NOTE 7.

### CHAPITRE II.

#### SECTION 2.

#### *Traitement, solde et habillement des diverses armes.*

Le Budget de 1843 a été calculé dans l'hypothèse de la présence sous les armes de 32,000 hommes, pendant l'année entière.

Afin d'obtenir une réduction sensible, sans nuire à l'instruction des troupes, il a paru que l'effectif sous les armes peut être abaissé, pendant les mois d'hiver, et augmenté en été et à l'époque de la saison des camps.

La force variable de la compagnie d'infanterie a été déterminée comme suit : 50 hommes depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 14 mars, c'est-à-dire pendant 165 jours, et 63 pendant les 200 jours de la période d'été, du 15 mars au 30 septembre. L'effectif des régiments à envoyer à Beverloo est fixé à 100 hommes par compagnie pendant la période de campement, calculée à 40 jours ; on a obtenu de cette manière un chiffre moyen de 58 hommes pour la force de la compagnie d'infanterie pendant toute l'année, et de 68 pour celle de la compagnie du régiment d'élite et du premier régiment de chasseurs à pied, qui conservent en tout temps 10 hommes de plus.

Ce système, tout en permettant de réaliser une économie notable, ne pourra nuire à l'instruction, puisqu'à l'époque des manœuvres, les compagnies offriront la consistance désirable.

L'effectif moyen, pour l'année entière, a été calculé à raison de 30,000 hommes environ.

### NOTE 8.

Quelques anomalies ont été remarquées dans la fixation actuelle des soldes et des masses : ainsi, le grenadier touche aujourd'hui 6 centimes de haute paye, le voltigeur 3 seulement ; il a paru convenable de réduire le supplément de solde du grenadier à ce dernier taux.

Quant à la masse d'habillement de la cavalerie, il existait, d'un régiment à l'autre, une différence de 2 et de 3 centimes dans les allocations journalières, tandis que la valeur des effets, évaluée par journée, ne diffère que d'un centime entre ces mêmes régiments. Il a paru, en conséquence, qu'il y avait lieu de diminuer ces différences au profit du Trésor, et même de les faire disparaître entièrement, en établissant, pour les cavaliers, une masse uniforme comme l'était déjà, en général, celle des hommes à pied.

Une réduction de 1 centime a été, en général, opérée sur la masse des soldats d'infanterie, d'artillerie et du génie.

On a cru pouvoir supprimer, sans inconvénient, l'allocation de la masse pour les journées d'absence, allocation comptée aujourd'hui à raison de deux centimes par journée.

Après la mesure adoptée relativement aux masses, le Ministre a pensé devoir réduire, d'une manière peu sensible, les soldes, sans toutefois toucher à celles des sous-officiers, caporaux et brigadiers, en général.

## NOTE 9.

Le Ministre a jugé nécessaire d'introduire diverses modifications dans l'organisation de l'armée et dans la fixation des traitements. On peut citer :

1° La réunion des enfants de troupe de tous les corps en une seule compagnie, mesure qui a nécessité la formation d'un cadre de compagnie. La solde de ces enfants a paru devoir être augmentée, celle dont ils jouissent aujourd'hui étant reconnue insuffisante pour subvenir à leur entretien ;

2° La création d'une 2<sup>e</sup> compagnie de discipline (pionniers) destinée, conformément au projet de loi qui sera présenté aux Chambres, à recevoir la plus grande partie des soldats condamnés aujourd'hui à la détention ;

3° L'augmentation de 400 francs du traitement des capitaines de 1<sup>re</sup> classe chargés des fonctions de quartier-maître, et de celui des lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs. — Le travail important dont sont chargés ces officiers comptables, la grande responsabilité qui pèse sur eux, et le cautionnement que l'on croit devoir en exiger à l'avenir, justifient suffisamment cette majoration de dépense. Il est d'ailleurs à observer que les capitaines de 2<sup>e</sup> classe remplissant les fonctions de quartier-maître jouissent déjà d'un supplément de traitement qui porte leur solde au taux de celle de capitaine de 1<sup>re</sup> classe ;

4° Le surplus de traitement de 450 francs accordé aux médecins de régiment, comme cela est mentionné dans la note 6 ;

5° Le supplément de traitement donné aux adjudants-majors qui diffèrent sensiblement d'un corps à l'autre ; ces officiers recevaient de ce chef :

	DANS L'INFANTERIE.	DANS LA CAVALERIE.	DANS L'ARTILLERIE.
Le capitaine de 2 <sup>e</sup> classe, adjudant-major.	fr. 400	»	»
Le lieutenant adjudant-major.	600	fr. 600	fr. 250
Le sous-lieutenant adjudant-major.	500	600	500

Comme ces fonctions ont une importance à peu près équivalente dans les diverses armes et dans les divers grades, on a cru devoir égaliser ce supplément, en le portant à 400 francs, pour les lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors et instructeurs de toutes les armes, et pour les capitaines-adjudants-majors d'infanterie, tant de 1<sup>re</sup> que de 2<sup>e</sup> classe. Jusqu'ici, le capitaine-adjudant-major de 1<sup>re</sup> classe d'infanterie était le seul officier de cette catégorie, dans son arme, qui ne reçût pas d'augmentation de traitement, quoique l'obligation où il se trouve d'être monté exige des dépenses extraordinaires ;

6° L'augmentation du chiffre des soldes dans lequel on a compris le traitement entier des administrateurs d'habillement, porté jusqu'ici en partie sur les frais d'administration, rien ne justifiait cette complication, aujourd'hui que tous les administrateurs d'habillement font partie du cadre d'activité.

## NOTE 10.

## CHAPITRE II.

## SECTION 2. — ARTICLE PREMIER.

*Solde d'infanterie.*

Cet article a subi une diminution de 675,000 francs; elle résulte :

- 1° De la suppression de deux compagnies dans chaque bataillon de réserve ;
- 2° De la diminution de la moyenne de l'effectif des compagnies , dont il a été parlé plus haut ;
- 3° De la réduction aux  $\frac{2}{3}$  de solde des officiers au-dessus du complet de la section d'activité et du cadre de réserve ;
- 4° D'une diminution de 1 centime par jour sur la masse des caporaux et soldats, de 4 centimes sur la solde des grenadiers et de 1 centime sur celle des voltigeurs et fusiliers qui seront incorporés à l'avenir ;
- 5° De la suppression des sapeurs , d'où est résultée une économie assez importante, portant sur la solde d'un sergent, 2 caporaux et 18 soldats, par régiment , sans compter la masse de présence , etc., etc.

En outre , le chiffre des dépenses a subi diverses modifications par suite des causes déjà mentionnées dans les notes précédentes.

## NOTE 11.

## CHAPITRE II.

## SECTION 2. — ART. 2.

*Solde de la cavalerie.*

Cet article a été réduit de 197,000 francs. Cette réduction provient :

- 1° De la diminution de l'effectif des escadrons qui a été porté de 120 à 115 hommes ;
- 2° D'une diminution de 3 centimes par jour sur la solde des lanciers , chasseurs , guides et cuirassiers , qui seront incorporés par la suite ;
- 3° D'une réduction sur l'allocation de la masse d'habillement , de 1 centime pour les chasseurs , de 3 centimes pour les lanciers et les guides ;
- 4° De la diminution du traitement des lieutenants et sous-lieutenants-adjutants-majors à nommer ;
- 5° De la mise aux  $\frac{2}{3}$  du traitement d'activité des officiers dépassant le complet.

Il y a eu ensuite des augmentations et des diminutions pour les causes déjà mentionnées , et provenant principalement du passage des enfants de troupe à l'article infanterie , des suppléments de traitement aux médecins de régiment , aux administrateurs d'habillement, officiers-payeurs, vétérinaires, etc.

## NOTE 12.

## CHAPITRE II.

## SECTION 2. — ART. 3.

*Artillerie.*

La solde de l'artillerie a subi une diminution de 49,000 francs. Ce changement de chiffre est le résultat des modifications suivantes :

1° On a supprimé un sous-lieutenant par batterie de siège ; par contre, on a cru devoir augmenter l'état-major de chaque régiment d'un lieutenant-adjutant-major. Il existait, sous ce rapport, une lacune que l'étendue de l'instruction dans cette arme spéciale rendait sensible.

On a cru également devoir porter à quatre le nombre des lieutenants et sous-lieutenants des batteries à cheval ; l'effectif considérable de ces batteries, en hommes et en chevaux, nécessitait cette augmentation, qui porte le nombre d'officiers des batteries à cheval au niveau de celui des escadrons de cavalerie. Des raisons analogues, et résultant de la comparaison d'une batterie à cheval avec une batterie montée, justifient quelques légères augmentations dans les grades inférieurs des batteries à cheval.

Dans l'état-major de l'arme, la solde du garde d'artillerie de 3<sup>me</sup> classe a été portée au niveau de celle qui est proposée pour l'adjutant de place de 3<sup>me</sup> classe ; il en est résulté une augmentation de 110 francs ; elle est suffisamment justifiée par une carrière limitée et par la responsabilité financière qui incombe aux gardes d'artillerie.

2° On a effectué quelques diminutions dans l'effectif des batteries montées, et par contre, on a augmenté la force des batteries de siège qui étaient en dessous même de l'effectif de la compagnie d'infanterie.

3° La masse d'habillement des brigadiers et canonniers à pied a été réduite d'un centime.

La solde des canonniers de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classe des batteries à cheval, des conducteurs et des canonniers de 2<sup>me</sup> classe à pied, à incorporer par la suite, a été réduite de 3 centimes ; celle des canonniers de 1<sup>re</sup> classe à pied, des pontonniers, ouvriers, etc., de 4 centimes.

4° L'état-major et deux compagnies de l'escadron du train ont été supprimés ; on a incorporé les deux autres compagnies dans le 3<sup>me</sup> régiment d'artillerie. L'effectif de ces compagnies a subi quelques augmentations. La solde et la masse ont été soumises aux mêmes réductions que celles des canonniers conducteurs.

5° L'effectif des chevaux des batteries montées et des compagnies du train a été diminué en outre de 186 chevaux de trait, réduction dont il sera fait mention à l'article *masse de fourrages*.

**NOTE 13.**—  
**CHAPITRE II.****SECTION 2. — ART. 4.***Génie.*

Cet article a subi une augmentation de 31,000 francs. Elle provient de ce que l'on a cru devoir porter l'état-major du régiment du génie au niveau des états-majors des autres régiments de l'armée. On l'a augmenté, en conséquence, de 1 major, 1 sous-lieutenant officier payeur, 1 médecin adjoint. On a cru aussi devoir élever l'effectif des compagnies du régiment du génie, qui se trouvait inférieur à celui des compagnies d'infanterie.

Les réductions sur la masse et sur la solde ont été les mêmes que pour les hommes à pied de l'artillerie.

**NOTE 14.**—  
**CHAPITRE II.****SECTION 2. — ART. 5.***Gendarmerie.*

L'augmentation de 21,000 francs résulte de ce que l'effectif des hommes et des chevaux compris dans cet article est plus élevé que celui de l'année dernière; par suite, le chiffre des vacances et congés a été réduit.

Il n'a pas été porté de colonel, vu que cette arme est aujourd'hui commandée par un général porté à la section I<sup>re</sup>, art. 1<sup>er</sup>.

**NOTE 15.**—  
**CHAPITRE II.****SECTION 3.****MASSES DES CORPS, FRAIS DIVERS ET INDEMNITÉS.****ART. 1<sup>er</sup>.***Masse de pain.*

La diminution sur la masse de pain comporte la somme de fr. 127,363 04 c<sup>s</sup>, et provient des réductions opérées sur l'effectif des différentes armes.

**NOTE 16.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 2.

*Masse de fourrages.*

Une réduction de 166,000 francs a été opérée sur cet article; elle provient de la suppression de deux compagnies du train, de réductions dans le nombre de chevaux de trait de l'artillerie, de la suppression des chevaux des capitaines quartiers-maîtres et des officiers payeurs de la cavalerie et de l'artillerie; de la réduction à deux du nombre de rations de fourrages des majors de cavalerie, etc. A ces diminutions viennent se joindre celles qui proviennent de la mesure adoptée à l'égard des officiers de cavalerie passant à la section de réserve, auxquels les fourrages ne seront alloués que pendant les six premiers mois.

Une nouvelle économie résultera de ce que tous les officiers devront à l'avenir recevoir les fourrages de leurs chevaux, en nature; ce mode n'offre pas d'inconvénients, puisqu'il a été suivi avant 1839 pour tous les officiers faisant partie de l'armée active.

Enfin on a augmenté pour 1844 de 50,000 francs environ le chiffre des déductions pour les chevaux manquant à l'effectif.

**NOTE 17.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 3.

*Masse d'entretien du harnachement.*

Cet article a subi une diminution de 13,000 francs, provenant de la réduction de l'effectif des chevaux de troupe.

**NOTE 18.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 4.

*Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

On n'a opéré aucune réduction sur cet article, limité depuis plusieurs années au chiffre strictement nécessaire pour le renouvellement des objets hors de service.

**NOTE 19.**

—

**CHAPITRE II.****SECTION 3. — ART. 5.***Masse de casernement des chevaux.*

La réduction de l'effectif des chevaux a produit une diminution de 5,146 francs.

**NOTE 20.**

—

**CHAPITRE II.****SECTION 3. — ART. 6.***Casernement des hommes.*

La diminution de fr. 38,450 25<sup>c</sup> provient de la réduction de l'effectif des sous-officiers et soldats.

**NOTE 21.**

—

**CHAPITRE II.****SECTION 3. — ART. 7.***Frais de route des officiers.*

L'allocation a été fixée à 100,000 francs, comme en 1843; il est à observer que ce chiffre était de 130,000 francs en 1841; toute nouvelle réduction paraît impossible.

**NOTE 22.**

—

**CHAPITRE II.****SECTION 3. — ART. 8.***Transports généraux et autres.*

Le chiffre de 60,000 francs est le même qu'en 1843. Il était de 75,000 francs en 1841.

**NOTE 23.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 9.

*Primes de rengagement.*

Cet article est porté à 4,000 francs comme en 1843 ; il était de 6,000 francs en 1842 , et de 8,000 francs , les années antérieures. Cette prime n'est allouée que dans la cavalerie et les armes spéciales.

**NOTE 24.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 10.

*Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

Cet article a déjà subi une réduction de 10,000 francs en 1842 ; il a dû être porté à 75,000 francs comme en 1843.

**NOTE 25.**

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 11.

*Vivres de campagne. — Logement et nourriture.*

L'allocation pour les troupes qui se rendront au camp de Beverloo a été calculée , à raison de 30 jours de séjour et 8 jours de marche , aller et retour ; celle du camp de Brasschaet , à raison de 21 jours de séjour et 10 jours de marche , aller et retour.

Quant aux troupes préposées à la garde du camp , leur effectif est augmenté pendant l'hiver de 150 hommes , et pendant l'été de 50 hommes. Nonobstant ces augmentations , on a réduit cet article de 5,000 francs dans la prévision de diminutions éventuelles de l'effectif pendant ces diverses périodes.

**NOTE 26.**

—

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 12.

*Remonte.*

Depuis 1839, les pertes annuelles de chevaux ont dépassé les remotes; il est indispensable d'établir, pour l'avenir, un juste équilibre entre les unes et les autres. Le chiffre auquel l'effectif des chevaux est aujourd'hui réduit l'exige d'ailleurs impérieusement.

Jusqu'ici, les pertes ont été annuellement de  $\frac{1}{8}$  au moins, tandis que la remonte était calculée à  $\frac{1}{10}$  de l'effectif. Cette dernière proportion est d'ailleurs jugée insuffisante chez les autres nations. Elle est en France de  $\frac{1}{8}$  et en Prusse de  $\frac{1}{9}$ . Pour 1844, notre remonte a été calculée à raison de  $\frac{1}{9}$ , ce qui occasionne un surcroît de dépense de 21,100 francs. Encore est-il à craindre que, malgré cette majoration, l'on ne puisse satisfaire entièrement aux besoins de l'armée.

**NOTE 27.**

—

## CHAPITRE II.

## SECTION 3. — ART. 13.

*Frais d'administration.*

Le supplément de traitement des administrateurs d'habillement était porté à cet article; il a été transféré à la section *Traitements et soldes*. La réduction opérée par suite de cette mesure s'élève à 20,000 francs. Toutefois, il est à observer qu'on n'a pas cru pouvoir faire de diminution de ce chef pour les régiments de cavalerie et d'artillerie, les allocations pour *frais d'administration* ayant toujours été reconnues insuffisantes dans ces corps.

Une diminution résulte aussi de la suppression de l'état-major de l'escadron du train.

**NOTE 28.**

—

## CHAPITRE III.

*École militaire.*

Le chiffre de 150,000 francs porté à cet article est le même qu'en 1843. Toutefois, on pourra, au moyen de l'allocation demandée, majorer le traite-

ment de quelques professeurs et employés. Cette majoration a été réclamée en 1843 par la section centrale de la Chambre des Représentants, qui avait émis un vœu analogue en 1842.

On est parvenu à satisfaire à ce désir en ne remplissant pas quelques emplois devenus vacants, et en répartissant entre les autres professeurs les économies qui en résulteront.

Les titres des professeurs civils à une augmentation, sont d'ailleurs suffisamment établis, si l'on compare l'infériorité de leur traitement relativement à celui des professeurs des universités.

Les suppléments de traitement accordés ont été répartis dans une juste proportion, en tenant compte de la classe des professeurs et de l'importance du travail de chacun d'eux.

## NOTE 29.

—

### CHAPITRE IV.

#### MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.

##### ART. 2.

##### *Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.*

La réduction de l'effectif des hommes sous les armes a fait prévoir, dans les dépenses qui font l'objet de cet article, une diminution évaluée à 18,900 francs.

## NOTE 30.

—

### CHAPITRE V.

#### MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

##### ART. 1<sup>er</sup>.

##### *Matériel de l'artillerie.*

§ 1<sup>er</sup>. La réduction de 10,000 francs que l'on a fait subir à ce § provient particulièrement de la diminution dans les achats d'approvisionnements pour remplacer les objets consommés ou hors de service.

§ 2. La dépense nécessaire pour porter au complet l'approvisionnement d'amorces fulminantes a été répartie sur un plus grand nombre d'années; cette mesure a donné lieu à une réduction de 14,000 francs sur le crédit correspondant de 1843.

§ 3. Cette allocation a été majorée de 20,000 francs. Les 30,000 francs portés au Budget de 1843, pour fabrication de poudre de guerre, sont à peine suffisants pour faire face à la consommation annuelle. Les approvisionnements de guerre sont loin d'être au complet, et une majoration de 20,000 francs par an n'y conduira encore qu'au bout d'un grand nombre d'années.

§ 4. La réduction de 29,475 francs, pour réparation et transformation d'armes diverses, n'a été possible qu'en reportant les dépenses nécessaires sur un plus grand nombre d'années.

§ 5. La réduction de 20,000 francs sur les dépenses de la fonderie de canons résulte de ce que la confection d'une partie de bouches à feu et de projectiles, jugés nécessaires pour l'armement des places, a été ajournée; cette réduction aurait pu être plus considérable, sans la nécessité d'introduire, dans l'armement de nos places et de nos côtes, les canons à bombe, arme dont la supériorité est aujourd'hui suffisamment appréciée, et qui est déjà en usage chez la plupart des nations voisines.

§ 6. Les dépenses pour les constructions de matériel à l'arsenal d'Anvers ont pu être diminuées de 25,000 francs, parce que l'on a ajourné la confection d'une partie des affûts et voitures jugés nécessaires, et que, par suite, on a considérablement diminué le personnel d'ouvriers civils et militaires de cet établissement.

En somme, la réduction sur le chapitre du matériel de l'artillerie est de 80,000 francs.

## NOTE 31.

### CHAPITRE V.

#### ART. 2.

##### *Matériel du génie.*

Les dépenses du matériel du génie ont subi une réduction de 64,950 francs qu'il a été possible de faire, en supprimant, dans les places de Mons, Ath, Menin, Philippeville et Mariembourg, tous les travaux qui ne sont pas strictement nécessaires pour l'entretien des voies de communication à charge du Département de la Guerre, pour celui des bâtiments militaires, etc.

**NOTE 32.**

---

**CHAPITRE VI.**

**TRAITEMENTS DIVERS.**

**ART. 1<sup>er</sup>.**

*Traitements temporaires, de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires.*

Cet article a été majoré de 5,100 francs. Augmentation qui provient de ce que la somme demandée n'était pas en rapport avec le nombre d'officiers qui se trouvaient dans les positions rappelées ci-dessus.

---